



# JOURNAL OFFICIEL District Seine & Marne

## SOMMAIRE

- PV Comité Directeur du 07.04.2023
- Relevé de Décisions du Comité Directeur du 13.04.2023
- Info PV Commission de Discipline du 10.05.2023
- Info PV Commission d'Appel Disciplinaire du 03.05.2023
- PV Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du 10.05.2023
- PV Commission restreinte de Prévention, Médiation et Education du 10.05.2023
- PV Commission d'Arbitrage du 31.03.2023
- PV Commission des Statuts & Règlements du 09.05.2023
- PV Commission restreinte d'Organisation des Compétitions du 09.05.2023
- PV Commission d'Organisation des Compétitions du 11.05.2023
- PV Commission restreinte Foot Animation du 11.05.2023
- Page technique

## FERMETURE EXCEPTIONNELLE SITE du DISTRICT de MELUN

Nous vous informons que le site du District de MELUN sera exceptionnellement fermé **du vendredi 19 au mercredi 31 mai 2023 inclus**

Merci de votre compréhension

## FINALES FOOT ANIMATION

**Finales U10/U12** : le jeudi 18 mai 2023 à LE MEE

**Finales U11** : le samedi 20 mai 2023 à MELUN

## SAISON 2023 / 2024



Le dossier d'engagements et d'alternances 2023/2024 est à remplir en ligne **au plus tard le 31 mai 2023** et sera validé uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagement.

## COUPES

Retrouvez en fin de numéro les tirages des Coupes

### 77 & Comité :

**Seniors / Vétérans / CDM / U18 / U16 / U14 / U14 Seine et Marne**

## MATCHS REMIS

Retrouvez dans ce numéro la mise à jour des matchs remis **toutes catégories** avec date

Le Comité Directeur, la Commission d'Arbitrage ainsi que l'ensemble du District soutiennent M. Bastien DARREHORT, membre de la Commission d'Arbitrage du District, dans ces moments difficiles

## DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT - RAPPEL

« (.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... ». (Art.10 du RSG)

# Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

## Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

**. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.**

**RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures**

**- le dimanche de 9 heures à 18 heures**

Permanence du weekend des 13 et 14 mai 2023



M. Orlando JARDIM VIEIRA  
06.43.70.72.10

# Agenda du District

MONTRÉAL

## COMMISSIONS

Mercredi 17 mai 2023

Commission des Statuts & Règlements

17H00

-

Commission de Discipline

16H00



# Comité Directeur

## PROCÈS VERBAL du 07 avril 2023

**Montry - 18h30**

**Présidence** : Philippe COLLOT

**Secrétaire** : Christiane CAU

**Présents** : Isabelle CHILARD, Dominique GODEFROY, Cédric GUILLOSO, Laurent HERPE, Monique MACHO, Bernard MARMION, Jean-Paul PEYRIN, Patrick POIX, Jean-Marie RENAUD, Ludovic VANTYGHM, Gérard VIVES

**Excusés** : Pascal ANTONETTI, Pierre BILLARD, Abdelhak RAJI, Gilles TANNIER, Orlando VIEIRA

**Assistent** : Fabien EL MKELLEB (CDA), Marie CANOLLE (CTD PPF), Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

### 1. Ouverture de la séance

Philippe COLLOT ouvre la réunion en remerciant les membres de leur présence.

Il condamne l'agression inacceptable dont a été victime un des arbitres du district la semaine dernière. Il précise au Comité Directeur que la cellule de veille a été immédiatement informée et que l'application du protocole, signé il y a quelques années avec la Préfecture et les Procureurs des Tribunaux de MEAUX - MELUN et FONTAINEBLEAU, a été demandée. **Quelles qu'en soient les raisons**, il souligne que cette violence est gratuite, facile, inexcusable et qu'elle ternit l'image du football. Il indique également que le club a immédiatement réagi face aux agissements de ses joueurs. Afin d'afficher son refus de voir se développer ce type de situation, de sensibiliser tous les acteurs du football à ce fléau, le Comité Directeur a décidé de retarder symboliquement de 5' le coup d'envoi de toutes les rencontres départementales devant se dérouler les 2 WE prochains.

Il revient sur les 3 réunions sectorisées qui se sont tenues au cours du mois de mars et remercie les clubs pour leur présence. Il souligne la qualité des échanges avec les participants et l'intérêt manifesté pour les sujets d'actualité qui ont été abordés.

Il informe également le Comité Directeur :

1/ de l'évolution des travaux menés dans le cadre de la Loi visant à démocratiser le sport en France et les principaux points évoqués lors de la réunion organisée par la LPIFF le 01/04 sur ce sujet,

2/ d'un courrier de Philippe DIALLO - Président par intérim de la FFF - précisant sa volonté d'accorder une place légitime aux Présidents de District pour combler les 2 postes vacants et d'initier les démarches pour recruter un(e) futur(e) Directeur(trice) Général(e) dans les meilleurs délais.

### 2. Approbation du PV de réunion du Comité Directeur du 10/03/2023

Le PV, transmis au préalable à tous les membres, est approuvé à l'unanimité.

### 3. Informations FFF-LPIFF-Instances-Institutions

## • LFA / FFF

**Renouvellement des partenariats FFF** : 3 renouvellements sont en cours = KFC - Crédit Agricole - Volkswagen.

**Matches de l'Équipe de France 2023/2024** : en raison des travaux de rénovation en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, le Stade de France sera indisponible durant toute la saison 2023/2024. 18 stades doivent être choisis au regard d'un cahier des charges et d'une méthodologie spécifiques.

**Plan de développement de FUTSAL** : l'objectif de ce plan est de développer le futsal afin qu'il soit reconnu, structuré, compétitif et pratiqué sur tout le territoire auprès du public le plus large possible. Ce plan s'articule autour de 6 thématiques que sont le haut niveau, la formation, le développement de la pratique, les compétitions, la structuration et la promotion.

**Outil « ressenti des arbitres »** : l'objectif est de recueillir le ressenti des arbitres après chaque rencontre. Ils devront, via le portail des officiels, répondre par oui / non à 2 questions = avez-vous rencontré des comportements irrespectueux et avez-vous eu peur pour votre intégrité physique ? Les données récoltées permettront de dresser une cartographie du climat de rencontres et qui est à l'origine des incidents. Le lancement est prévu à titre expérimental le 04/04, puis officiellement pour la Saison 2023/2024.

**Stratégie RSO** : mise en place d'une enquête visant à mieux connaître et comprendre les actions sociétales et les experts avec lesquels les territoires œuvrent.

**Une seule couleur, celle du maillot** : la semaine nationale d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme s'est déroulée du 20 au 27/03/2023. A cette occasion, la FFF a dédié cette période à la valorisation des initiatives menées. L'objectif était d'afficher l'engagement du football amateur à défendre le « vivre ensemble ».

## • LPIFF

Philippe COLLOT revient sur les principaux points abordés lors des réunions Président LPIFF / Présidents District du 14/03 et Comité LPIFF du 20/03/2023.

**Nouvelle filière de formation** : évolution de la répartition des tarifs de formation compte-tenu du nouveau schéma de formation et des modifications tarifaires.

**Plan de développement régionalisé de l'arbitrage** : celui-ci a été approuvé. L'objectif est d'avoir un canevas commun des actions à mener par les CDA.

**Dématérialisation des licences** : une réflexion est en cours pour la rendre obligatoire en 2023/2024. 61% des demandes sont aujourd'hui dématérialisées.

**Réforme du championnat de Foot Entreprise du samedi matin et modification de la pyramide des championnats régionaux U15F / U18F** : ont été entérinées par le Comité de Ligue afin de faire face à la baisse des engagements depuis 10 ans pour le 1<sup>er</sup> point et pour limiter le nombre de descentes pour le 2<sup>ème</sup>.

**Effectifs à date** : la Ligue enregistre **300 443 licenciés** à date, soit une augmentation de 3.6 % (+13 189 licences)

## 4. La Vie du District

### • Agenda – Planning des activités

**11/04/2023** : réunion LFA / LPIFF Conventions d'Objectifs.

**21/04/2023** : réunion du Bureau 77.

**22/04/2023** : Opération « toutes FOOT ».

**22 et 23/04/2023** : Finales Futsal U10 - U11 - U12 - U13.

**29/04/2023** : réunion du Collège des Présidents de District.

**29 et 30/04/2023** : Journées Nationale des bénévoles.

**02/05/2023** : CD LPIFF.

**05/05/2023** : CD 77 à Melun.

### • Effectif licenciés 2022/2023

Le district enregistre, à date, un effectif de **44 867** licenciés, soit + **19,4%** vs 2022 (+2432 licences).

- SEN = - **267** licences
- U14/U19 = + **596** licences
- Foot Animation = + **1041** licences
- SEN FEM = + **8** licences
- U14F/U18F = + **251** licences
- Foot Animation FEM = + **113** licences

#### • **Gestion Sociale**

Ludovic VANTYGHM informe le CD que les congés d'été ont été validés pour les salariés. La période de fermeture du district sera de 15 jours. Puis, il effectue un point à date sur le recrutement du futur Chargé de Développement - Éducateur Sportif en précisant que celui-ci est en cours de finalisation.

Par ailleurs, il indique qu'un stagiaire sera présent au service comptabilité pour une durée de 4 semaines, à compter du 24/04/2023.

#### • **Nouvelle filière de formation**

Le Comité Directeur prend connaissance du fait que France Compétences a décidé de ne pas renouveler les diplômes du BMF et du BEF. Le 1<sup>er</sup> est refusé et le 2<sup>ème</sup> ajourné. Ils seront donc abrogés le 18 mai 2023. Par conséquent, le nouveau diplôme du BMF, tel que présenté dans le webinaire de la FFF, ne pourra voir le jour à ce stade ; le BMF tel qu'il existait jusque-là et le BEF pourront être réorganisés à la condition qu'ils le soient avant le 18 mai 2023.

En revanche, la partie « bénévole » de la nouvelle filière sera mise en place à compter de la Saison 2023/2024. De nouveaux modules apparaissent (CFI - AF - DF) et une notion de module « en distanciel » est développée. La projection pour le district la saison prochaine est de 36 modules à organiser (16 stagiaires par promotion au lieu de 22 actuellement).

Une réunion des Responsables Techniques des clubs sera organisée le 22/04/2023 au matin à TOURNAN, en présence d'Ali MOUCER et Romuald HAMON de la LPIFF.

#### • **Affaires financières**

##### Accompagnement des clubs

##### **Dotation « Foot à l'école »**

Le Comité Directeur approuve le principe d'octroyer une dotation en équipements aux clubs qui signent une convention avec les écoles / mairies. Celle-ci sera modulable en fonction du nombre d'écoles signataires. Cette disposition sera applicable à compter de la Saison 2023/2024.

##### **Fonds Aide au Football 77 - 2022/2023**

Le Comité Directeur rappelle que les clubs ont la possibilité d'inscrire gratuitement leurs dirigeants à des modules de formation PSC1 et de solliciter le district pour la prise en charge d'un kit équipements pour les tournois qu'ils organisent (sous réserve de leur homologation).

Par ailleurs, compte-tenu du fait que certains clubs ne sont jamais venus retirer les tablettes offertes, le Comité décide de vendre le reliquat à prix coutant aux clubs qui en ont fait la demande.

##### Vente des bâtiments de MELUN / Nouveaux locaux

Jean-Marie RENAUD présente au Comité Directeur une nouvelle option proposée par l'acquéreur qui permettrait la signature de l'acte définitif dans un délai raisonnable. Compte-tenu de la situation de recours, de la position de la Mairie de MELUN, des différents projets que le district souhaite mener, après un large échange entre les participants, le Comité Directeur approuve le nouveau schéma proposé.

## Subventions

**Campagne ANS « PSF 2023 »** : les dossiers doivent être transmis pour fin avril. Un calendrier des réunions à mener par la Commission compétente est en cours d'élaboration pour l'étude des dossiers clubs.

**FAFA** : enveloppe restante au 04/2023 = 304 500 € pour la partie Équipement et 36 000 € pour la partie Transport.

## Contrats

**IN-NOV** : le contrat a été officiellement signé le 28/03/2023. Le nouveau matériel arrivera fin avril.

### • **Affaires sportives**

## Section Sportive Féminine

Le Lycée Couperin de FONTAINEBLEAU ouvre une section au mois de septembre 2023. Les tests d'entrée se dérouleront le 12/04 sur les installations du RCPF. Le club support sera le Groupement de l'EFPP.

Par ailleurs, plusieurs actions sont actuellement menées vers les établissements scolaires de la zone de Fontainebleau pour développer la pratique féminine.

## Compte rendu de la Réunion Régionale FUTSAL du 09/03/2023

Celle-ci a fait suite aux réunions organisées par la LPIFF au sein de chaque district. Les projets, ci-dessous, sont prévus être mis en place pour la Saison 2023/2024, sous réserve de validation par le Comité de Ligue.

### FUTSAL Féminin

Création d'une pratique U15F et U18F en 2 phases : l'une au niveau départemental (possibilité d'organiser des regroupements si peu de participantes), l'autre au niveau régional.

### FUTSAL Masculin

- Segmentation par l'âge des catégories (U13/U15/U19 vers U12/U14/U16/U18).
- Création d'un championnat régional U18.
- Création d'un criterium U16 en 2 phases : une phase départementale (avec possibilité d'organiser des regroupements si peu de participants) et une phase régionale qui aura vocation à devenir un championnat à compter de la Saison 2026/2027.
- Création d'un criterium U14 à compter de la Saison 2024/2025 sur le même schéma que celui des U16.

## Demandes des clubs

**CS MEAUX** : sollicite le prêt de matériel dans le cadre du Foot à l'école. [Le Comité Directeur valide cette demande selon le processus habituel.](#)

### • **Affaires Administratives**

## Commissions / Fonctions

**Thierry BLANC** : demande à intégrer la CDA pour la Saison 2023/2024. [Transmis au Président de la CDA pour avis de la Commission.](#)

**Fabien PRIN** : demande à intégrer le corps des délégués du district. [Le Comité Directeur transmet au Président de la Commission des Délégués pour avis.](#)

## Suivi des demandes

**Stevenson FREDERICK** : après examen de la demande, le Comité Directeur ne peut valider, à ce stade, son intégration au sein de la Commission Technique.

### Conseil des Présidents

Après une large réflexion entre les participants, le Comité Directeur décide, pour une meilleure efficacité, d'élargir la composition du Conseil à tous les présidents de club en exercice et de structurer son organisation selon les principes, ci-après :

- Organisation d'une réunion 2 fois par saison au minimum,
- Avec un rôle consultatif et force de proposition.

### Organisation des Finales

**FUTSAL U11/U13 - F/G des 22 et 23/04** : CHELLES / MEAUX.

**JND du 17/06** : BRIE EST. Un 2<sup>ème</sup> site est toujours à l'étude avec pour objectif d'assurer un « turn-over » dans l'organisation confiée.

### Vie des clubs

Le Directeur Administratif informe le Comité Directeur qu'une attestation sur l'honneur est désormais nécessaire lors d'une demande de création de club afin de répondre au contrat d'engagement républicain.

### **Fusion / Absorption**

MITRY-MORY absorbe GOELLY-COMPANS. [Avis favorable du Comité Directeur.](#)

ACADEMIE PAYS DE L'OURCQ absorbe LIZY et MAY EN MULTIEN. [En attente de réception du projet de fusion.](#)

### • **Informations diverses**

### Opération « carte carburant »

Le Comité Directeur prend connaissance de la liste des 22 clubs Seine et Marnais qui n'ont pas encore utilisé les cartes « essence » Intermarché. Ceux-ci ont été relancés par le service administratif et informés de la validité des cartes au 30/06/2023.

### Service Civique

Un regroupement des jeunes volontaires sera organisée le 28/04 sur les installations de MONTRY. Une convocation sera transmise dans les prochains jours.

### Journée Nationale des Bénévoles et Journée à Clairefontaine

Le Comité Directeur approuve la composition des délégations proposées par Christiane CAU - Secrétaire Générale.

## **5. Courriers reçus nécessitant une information du Comité Directeur**

### **Externe**

**23/03/2023** : Mairie de Mormant. Venue de Marinette PICHON durant la semaine Olympique et Paralympique au mois d'avril.

**24/03/2023** : Club Tour PSG 2023.

**24/03/2023** : proposition des comités pour les potentiels 2023.

**30/03/2023** : invitation semaine Olympique et Paralympique du 03 au 07/04/2023.

### **FFF/LFA**



**13/03/2023** : dernières décisions du COMEX.  
**13/03/2023** : développement de l'arbitrage amateur - Subvention LFA / FFF.  
**16/03/2023** : rappel de l'Article 1.1 des Statuts de la FFF.  
**17/03/2023** : soutien matériel aux opérations de développement du foot en milieu scolaire.  
**17/03/2023** : candidatures arbitres féminines FFE3 et AFPE2.  
**21/03/2023** : réunion des 3 collèges statutaires du 29/03/2023.  
**22/03/2023** : désignations des arbitres sur un même WE.  
**30/03/2023** : lancement de l'outil « ressenti des arbitres ».  
**30/03/2023** : actions sociétales.  
**30/03/2023** : cartes « essence » Intermarché.

### LPIFF

**14/03/2023** : aide à l'acquisition de minibus par la Région IDF.  
**17/03/2023** : WE des bénévoles à CLAIREFONTAINE des 15 & 16/04/2023.  
**17/03/2023** : Journée Nationale des Bénévoles 2023.  
**17/03/2023** : réunion de présentation de la nouvelle filière de formation.  
**18/03/2023** : plan de développement régionalisé de l'arbitrage.  
**27/03/2023** : réunion de coordination des CTD-DAP du 20/04/2023.

### Clubs

**09/03/2023** : EFPF. Section Sportive Féminine.  
**20/03/2023** : PRESLES. Criterium +45 ans.  
**20/03/2023** : BOIS LE ROI. Finales des criteriums féminins.  
**27/03/2023** : MEAUX. Prêt équipements.  
**28/03/2023** : HERICY VS. Changement d'organisation.  
**31/03/2023** : AS CHAMPS. Forfait / Évolution du Comité Directeur du club.  
**03/04/2023** : ISLES ET VILLENROY. Agression arbitre.  
**04/04/2023** : BUSSY. Incidents.

## 6. Comptabilité

Gérard VIVES présente au Comité Directeur les points, ci-après.

- Le rapprochement bancaire a été fait au 31 mars 2023.
- Les amendes administratives sont quasiment toutes saisies.
- Les différentes commandes pour les finales départementales ont été effectuées et celles de l'opération « Toutes Foot » livrées.
- Une relance pour le Relevé Clubs n°47 sera effectuée à partir du 11/04. La date butoir est fixée au 21/04 à 12h00 avant application des sanctions prévues au RSG du district.
- Un pilotage charges / produits est établi mensuellement depuis 3 mois.

## 7. Technique

Marie CANOLLE présente au Comité Directeur les points, ci-après.

### Toutes Foot

A date, 7 clubs ont validé leur inscription. Nombre de joueuses présentes à ce stade =

- U6/U7 : 7
- U8/U9 : 15
- U10/U11 : 30
- U12/U13 : 37
- U14/U15 : 22
- U16/U17/U18 : 8
- Séniors F : 1

Lors de cette journée, après échange avec Vincent VOISINOT du club d'Emerainville Futnet Club (Président de la FFDAF, Champion du monde en double, capitaine EDF etc...), qui sera présent à la manifestation, l'équipe D3 national viendra faire une démonstration et accompagner la pratique. Remerciements à la LPIFF pour la mise à disposition du car-podium.

### Foot à l'école

- 1 classe a rendu sa production. Les autres auront jusqu'au 22/04/23 pour en faire de même. Une relance va être réalisées. Le Jury se tiendra le 09/05/23.
- Un projet de création de « package dotation » à destination des clubs intervenant dans les écoles (en fonction du nombre de classes, X package) va être mis en place.
- Le recensement des clubs intervenant mais non déclarés va être effectué.
- **Mardi 04/04/23** : une journée sur la Semaine Olympique et Paralympique s'est déroulée à Meaux. Un peu plus de 160 enfants ont pratiqué du « Foot en marchant » et du « Cécifoot ». Présence de Valérie Debuchy (Directrice Académique), du Sous-Préfet de Meaux, d'élus du Département, du Directeur UNSS 77 (Mr MIGUET Denis), des 2 CPD-EPS du 77 (Isabelle Collavet et Jean-Pierre Hulin) et de CPC-EPS.

### Labels

- Les visites sont en cours. Des pièces complémentaires sont attendues des clubs.
- Le serveur pour le « suivi du projet club » depuis Portail bleu est actuellement inaccessible.

### Foot Animation

- Les plateaux inter-secteurs du 15/04/23 ont été transmis.
- Ceux des Challenges Futsal sont en cours d'élaboration. Peu de commissaires sont disponibles ce WE là.
- Le Schéma DAP est à compléter.
- U13 : MOISSY et MELUN sont qualifiés pour la Finale Régionale « garçons » du Festival U13 et US Lognes pour les féminines.

### Formation / certification

- Tous les modules sont complets.

### PPF

- Projet centre de perfectionnement =
  - U12F en 2023/2024
  - Gardiens de But en 2024/2025
- Détections U13 : 5 joueurs et 2 joueuses sont au dernier tour.
- Détections U12 et U12F :
  - La composition du staff EST validée.
  - Lancement de la campagne.

### Foot en Milieu Scolaire

- 12 visites sur 16 établissements ont été réalisées.

## 8. Arbitrage

Fabien EL MKELLEB présente au Comité Directeur les points, ci-après.

**Effectifs opérationnels « Foot à 11 » à ce jour** : 199 Arbitres de District + 44 de Ligue = 243 Arbitres.

**Effectifs opérationnels Futsal** : 17 Arbitres dont 3 Arbitres Féminines spécifiques FUTSAL.

**FIA Foot à 11** : la prochaine FIA (4<sup>ème</sup> de la saison) se tiendra les 20-21-27 et 28/04/2023 à Montry. 12 candidats sont inscrits, à ce jour.

**FESTIVAL U13 à Fontainebleau** : mise à disposition de 16 arbitres et de 3 personnes pour l'encadrement.

### Formation des formateurs

- Stage initiateur en arbitrage du 15/04/2023 à Morfondé : proposition de 2 participants par District. Thomas VENANT CABASET et Florian SEROUART représenteront le 77.
- Stage Niveau 2 (ex-Formateur 1<sup>er</sup> degré) qui aura lieu à la Ligue des Hauts de France du 9 au 11/06/2023. Mohamed MORIBA DIAKITE représentera le 77.

### Réunions

- Une réunion avec les arbitres D3-D4-JAD a eu lieu le 17/03/2023 à Melun et le 24/03/2023 à Montry. Environ 30 arbitres ont participé à ces réunions. Remerciements aux membres du Bureau de la CDA qui ont encadré les 2 rassemblements. Les points clés ont été abordés.
- Réunion à venir = arbitres Foot Diversifié (voir disponibilité de date).
- Journée « Toutes Foot » le 22/04/2023 à Tournan en Brie (préparation des questionnaires foot à effectif réduit et foot à 11 + encadrement).

## 9. Questions diverses / Tour de table

**Dominique GODEFROY** : revient sur la dernière réunion de la Cellule de Veille qui a eu pour thème principal, l'agression de notre arbitre. Le Process mis en place avec les procureurs il y a maintenant 3 ans doit être réactualisé.

La Cellule a constaté une recrudescence de faits disciplinaires mettent en cause des éducateurs diplômés et des dirigeants.

**Isabelle CHILARD** : remercie Fabien EL MKELLEB pour toute l'aide apportée dans le cadre de l'opération « Toutes Foot » tant au niveau logistique qu'arbitral.

**Nicolas MAKSYMIUK** : informe que l'éclairage du terrain de Montry a été vérifié et adresse ses remerciements à Dominique GODEFROY.

**Laurent HERPE** : propose qu'un processus soit établi concernant la communication mise en place sur les manifestations (banderoles, flammes etc...). Revient sur la réunion FFF concernant les nouvelles pratiques à mettre en place. Propose que le District priorise dans un 1<sup>er</sup> temps = FUTNET, Foot en marchant et E-Foot.

Services Civiques : informe le Comité que la présence des stagiaires lors des modules de formation obligatoire « civique et citoyenne » n'est pas bonne. [Compte-tenu des obligations relatives à ce dispositif, une relance sera effectuée auprès des présidents des clubs concernés.](#)

Termine en informant qu'il a commencé à travailler sur la composition de la Commission Nouvelles Pratiques et qu'il soumettra prochainement des noms au Comité Directeur.

**Marie CANOLLE** : annonce la prochaine réunion de l'AEF 77, le 15/04/2023 à MONTRY, avec la présence de José ALCOCER, entraîneur National des 17 ans. Informe avoir assisté à l'entraînement prodigué par Marinette PICHON dans le cadre d'une manifestation à MORMANT. Le terrain synthétique du club sera baptisé à son nom. Passe le bonjour de Luis LAGARTO à l'ensemble des membres.

**Monique MACHO** : évoque la formation pour les arbitres bénévoles. [A partir de la saison prochaine, la fonction « Arbitre de club » permettra de suivre la formation FIA sans passer l'examen final.](#)

**Ludovic VANTYGHM** : indique avoir assisté à l'AG du CDOS. RAS. Le Club Tour de Paris auquel il a participé était très bien organisé. Remercie Mickael HADJADJ pour sa disponibilité dans le cadre de la vidéo sur l'arbitrage.

**Patrick POIX** : annonce son absence du 15/04 au 07/05.

**Christiane CAU** : informe également de son absence lors du prochain CD du 05/05/2023.

Prochaines réunions

**Bureau Directeur** : 21/04/2023 (à confirmer).

**Comité Directeur** : 05/05/2023 à MELUN.



# Bureau du Comité Directeur

## RELEVÉ DE DECISIONS du jeudi 13 avril 2023

### En visioconférence

**Présidence** : Philippe COLLOT

**Secrétaire** : Cédric GUILLOSO

**Présents** : Jean-Paul PEYRIN - Gérard VIVES - Jean-Marie RENAUD - Ludovic VANTYGHEM

**Excusés** : Christiane CAU - Orlando VIEIRA

**Assiste** : Nicolas MAKSYMIUK (Directeur Administratif)

#### 1. Ressources Humaines

Ludovic VANTYGHEM informe le Bureau de l'avancement du dossier de recrutement du CTFD. Un dernier entretien sera mené le 14/04 avec le candidat pressenti pour acter définitivement que la réalisation des missions et le régime de travail du poste sont bien compatibles avec son organisation personnelle. Le Bureau proposera au Comité Directeur d'entériner le recrutement d'un poste de Chargé de Développement au 28/08/2023, afin de pouvoir solliciter une subvention ANS Emploi.

#### 2. Affaires financières

##### [Relevé clubs n°47](#)

Philippe COLLOT rappelle que le relevé n°47 a été édité pour éviter que le solde pour les clubs lors du relevé de clôture du mois de juin soit trop élevé. Après un échange entre les participants, le Bureau approuve en séance les possibilités d'échelonnement qui pourront être envisagées pour ceux qui en feront la demande avant le 21/04/2023 (avec des échéances définies à l'avance). Si nécessaire, la situation des clubs ayant opté pour le prélèvement mensuel sera traitée au cas par cas, en distinguant, notamment, ceux dont le montant du prélèvement couvre la somme due avant la fin de saison et ceux pour qui cela n'est pas le cas.



# Commission Départementale de Discipline

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 10 Mai 2023**

#### **Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS**

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

## **INSTRUCTIONS**

**Match 24617109**  
**Lieusaint 11 – Dammartin 11**  
**VETERANS D1 du 12.03.2023**

**Match 25387439**  
**Avon - Emerainville**  
**CRITERIUM EXCELLENCE U12 du 04.02.2023**

**Match 24619472**  
**Boissise Pringy 5 – Snie FC 5**  
**CDM D2C du 26.03.2023**

## **REPRISE DE DOSSIERS**

**Match 25253810**  
**Coulommiers 2 – Esbly Efe Sport 1**  
**SENIORS D4A du 26.03.2023**

**Match 25283960**  
**Ferté S/J 1 – Lagny Mess. 1**  
**U16 D3B du 09.04.2023**

**Match 25284259**  
**Gretz Tournan 2 – Ferrieres 1**  
**U16 D3D du 23.04.2023**

**Match 25299585**  
**St Pathus Oissery 1 – Fc Varennes 1**  
**Seniors D1 Féminines du 29/04/2023**

**Match 25284002**  
Dammartin 2 – Ferté S/J 1  
U16 D3B du 30/04/2023

**Match 25254031**  
CPSP 2 – NANDY 1  
SENIORS D4C du 30/04/2023

## **CHAMPIONNAT**

**Match 25774891**  
VAL D'EUROPE 1 – SAVIGNY LE TEMPLE 1  
COUPE 77 U14 du 06.05.20.23

**Match 25670993**  
SAFRAN 5 – MAROLLES 5  
COUPE 77 CDM du 07.05.2023

**Match 24609448**  
DAMMARIE CITY 1 – PONTAULT UMS 1  
U18 D2C du 07.05.2023

**Match 25815316**  
ENT. ROISSY-LESIGNY 2 / SAVIGNY 2  
COUPE COMITE U14 du 06.05.2023

## **CONVOCATIONS**

**Match 24609375**  
Bussy 2 – Pays Creçois 1  
U18 D2B du 16.04.2023

Ozoir – Villeparisis – USPBO – Vaux Rochette  
U11 Challenge IDF du 11.03.2023

## **DOSSIERS MIS EN INSTRUCTION**

**Match 24608920**  
Bussy 1 – Gretz Tournan 1  
U18 D1 du 26.03.2023

**Match 24636583**  
Collégien 1 – Cosmo 1  
U16 D3C du 26.03.2023

**Match 25253790**  
Cosmo 2 – Isles les Villenoy 1  
SENIORS D4A du 02.04.2023

**Match 24619178**  
Le Pin 5 – Mitry Ourcq Portg. 5  
CDM D2A du 02.04.2023

**Match 24610033**  
Mitry Mory 1 – Longueville 1  
U16 D1 du 16.04.2023

**Match 24584911**  
**Bussy 1 – Pontault UMS 1**  
**SENIORS D1 du 02.04.2023**

**Match 24584933**  
**Montereau 1 – Pays Creçois 1**  
**SENIORS D1 du 16.04.2023**

**Match 24610002**  
**Longueville 1 – Le Mee 1**  
**U16 D1 du 23.04.2023**

**Match 24584898**  
**Pontault UMS 1 – Ozoir 2**  
**SENIORS D1 du 23.04.2023**





# Commission d'Appel Disciplinaire

## **INFORMATIONS**

### **PROCÈS VERBAL du mercredi 03 mai 2023**

Le Procès-Verbal du dossier ci-dessous est à consulter sur FOOTCLUBS

**Match 24619472**

**Boissise Pringy 5 – Snie FC 5  
CDM D2C du 26.03.2023**

**Match 25670709**

**Longueville 1 – Gatinais Val de Loing 1  
U18 Coupe 77 du 09.04.2023**



# Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes

## PROCÈS VERBAL du mercredi 10 mai 2023

**Président de séance :** Cédric GUILLOSO

**Secrétaire de séance :** Jean-Marie RENAUD

**Présent :** Pascal ANTONETTI

**Match 25759534  
CHAMPS FUTSAL 2 – ESPOIRS MELUNAI 2  
COUPE 77 FUTSAL DU 08/04/2023**

Appel du club de ESPOIRS MELUNAI 2 des 13 et 15 avril 2023 d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 11 avril 2023 (publié dans le journal Officiel N°269 du 14 avril 2023) rappelée ci-après

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier

Considérant le rapport de l'arbitre officiel et le rapport de CHAMPS FUTSAL

Considérant que le match initialement prévu le 08/04/2023 à 19h, a fait l'objet d'une modification d'horaire acceptée par le District et l'adversaire.

Considérant que le club de CHAMPS FUTSAL a informé la municipalité de ce changement

Considérant que la municipalité n'a pas informé le gardien du stade de ce changement

Considérant que les joueurs des 2 équipes, ainsi que l'arbitre étaient présents au stade,

Considérant que le gardien a refusé l'accès aux installations.

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler

Par ces motifs

**Dit match à jouer et transfère le dossier à la COC**

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de ESPOIRS MELUNAI 2 pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

**Après audition des personnes présentes :**

M. L'HOTE Thierry, arbitre officiel de la rencontre

**Du Club de CHAMPS FUTSAL :**

- M. DAROUCHE Adjnani, éducateur

**Du Club de ESPOIRS MELUNAI 2 :**

La commission regrette les absences non excusées des personnes régulièrement convoquées du club de ESPOIRS MELUNAI, qui de plus faisait appel

La commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant le rapport de l'arbitre officiel et le rapport de CHAMPS FUTSAL,  
Considérant que le match prévu le 08/04/2023 à 19h, a fait l'objet d'une modification d'horaire à 21h acceptée par le District et le Club de ESPOIRS MELUNAI,  
Considérant que le club de CHAMPS FUTSAL a informé la municipalité de ce changement,  
Considérant que l'éducateur de CHAMPS FUTSAL indique que la municipalité a informé par mail le Président du Club du refus de ce changement d'horaire,  
Considérant que l'éducateur CHAMPS FUTSAL indique que le Président du Club n'a pas pu avoir accès à ce mail avant la rencontre,  
Considérant que le Président du Club de CHAMPS FUTSAL n'a de fait pas pu informer les acteurs de la rencontre du refus de ce changement d'horaire,  
Considérant que l'arbitre de la rencontre indique que les joueurs des 2 équipes étaient présents au stade,  
Considérant que le gardien a refusé l'accès aux installations,  
Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler,  
Considérant que l'équipe de ESPOIRS MELUNAI a fait le déplacement pour rien,  
Considérant que l'éducateur de CHAMPS FUTSAL est d'accord pour aller disputer la rencontre sur les installations du Club de ESPOIRS MELUNAI,

**Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission dit l'appel du Club de ESPOIRS MELUNAI non fondé,  
Dit match à jouer sur les installations du Club de ESPOIRS MELUNAI et transmet le dossier à la COC**

**Débit du club de ESPOIRS MELUNAI : 64 €**

**Match 24584798  
NANGIS 1 – PONTIERRY 1  
SENIORS D3F DU 26/03/2023**

Appel du club de PONTIERRY du 11 avril 2023 d'une décision de la Commission Statuts & Règlements du District 77 en date du 4 avril 2023 (publié dans le journal Officiel N°268 du 7 avril 2023) rappelée ci-après

[Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de PONTIERRY en date du 27/03/2023 concernant la qualification et la participation de M. Yannick MAKAYA, joueur de NANGIS susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre](#)

[La Commission,](#)

[Jugeant en première instance,](#)

[Pris connaissance de la demande d'évocation pour la dire recevable en la forme,](#)

[Considérant que le club de NANGIS a fait part de ses observations dans les délais impartis,](#)

[Considérant après vérification que le joueur Yannick MAKAYA n'était pas en état de suspension lors de la rencontre en référence](#)

[Par ces motifs dit l'évocation non fondée](#)

[Résultat acquis sur le terrain confirmé](#)

[RSG District Art 30ter](#)

La commission,

Pris connaissance de l'appel du club de PONTIERRY pour le dire recevable en la forme,

Après lecture de l'appel,

### **Après audition des personnes présentes :**

#### **Du Club de PONTIERRY :**

- M. QUEIROS ARAUJO José, éducateur

#### **Du Club de NANGIS :**

- M. WIELGOCKI Laurent, Président
- M. NOURO Mohamed, éducateur

La commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que M. QUEIROS ARAUJO José, éducateur du Club de PONTIERRY, affirme que M. MAKAYA Yannick, joueur de NANGIS, a été exclu par l'arbitre officiel lors de la rencontre NANGIS 1 – DAMMARIE CITY 1 du 05/02/2023 pour avoir commis une faute grossière,

Considérant que M. QUEIROS ARAUJO José indique que M. MAKAYA Yannick a participé à toutes les rencontres disputées par l'équipe de NANGIS 1 depuis le 05/02/2023, et n'a pas purgé ne serait-ce que la sanction du match automatique,

Considérant que M. QUEIROS ARAUJO José indique que M. MAKAYA Yannick était de fait en état de suspension lors de la rencontre en référence,

Considérant que la FMI de la rencontre NANGIS 1 – DAMMARIE CITY 1 du 05/02/2023 ne mentionne pas d'exclusion concernant M. MAKAYA Yannick,

Considérant que M. NOURO Mohamed, éducateur du Club de NANGIS, affirme que M. MAKAYA Yannick n'a pas été exclu lors de la rencontre,

Considérant que M. QUEIROS ARAUJO José ne peut apporter la preuve de ses dires,

#### **Par ces motifs et après en avoir délibéré,**

**La commission dit l'appel du Club de PONTIERRY non fondé, et confirme la décision de première instance.**

De plus la commission tient à signaler les échanges houleux qui ont eu lieu durant les auditions entre M. NOURO Mohamed et M. QUEIROS ARAUJO José, suite aux graves accusations portées à l'encontre du Club de NANGIS par ce dernier dans son courrier du 11 avril 2023 et réitérées lors de l'audition, et qui ont nécessité l'intervention à plusieurs reprises des membres de la commission pour calmer les esprits,

La commission transmet le dossier à la CDPME en vue des prochaines rencontres à disputer entre les 2 clubs.

*Cette décision est susceptible d'appel devant le comité d'appel chargé des affaires courantes de la LPIFF dans les conditions de forme et de délais définies à l'article 31.1.1 du Règlement Sportif Général de la LPIFF*

**Débit du club de PONTIERRY : 64 €**



# Commission Départementale

## Prévention, Médiation, Education

### PROCES-VERBAL du mercredi 10 mai 2023

#### Commission restreinte

**Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.**

#### RAPPEL

#### **LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION**

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours et au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel ([secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « rencontre à risques ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

**Les fiches « RENCONTRES À RISQUES » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS ».**

#### ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

**La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.**

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

**En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.**

**Match n° 25183552 COULOMMIERS 1 / FERTE SOUS JOUARRE 1 U14 D4 B du 13/05/2023 à 15H30**

La Commission,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 15/02/2023, concernant la rencontre Ferté Sous Jouarre 1 / Coulommiers 1 U14 D4 B du 14/01/2023,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

**Décide de désigner un arbitre officiel adulte et un délégué officiel à la charge des deux clubs.**

**Match n° 24609739 DAMMARIE FC 1 – AVON US 1 U16 D2 C du 14/05/2023 à 12H00**

La Commission,

Après avoir pris connaissance du PV de la Commission de Discipline du 18/01/2023, concernant la rencontre Avon US / Dammarie FC U16 D2 C du 11/12/2022,

Considérant qu'il y a lieu de renforcer le dispositif officiel,

**Décide de désigner un arbitre officiel adulte et un délégué officiel à la charge des deux clubs.**

**Match n° 24618094 COULOMMIERS 11 – ST PATHUS 11 VETERANS D3 A du 14/05/2023 à 09H30**

La Commission,

Après avoir pris connaissance de la fiche de signalement de match sensible en date du 09/05/2023, émise par le club de Coulommiers,

Considérant que le match aller n'a pas fait l'objet de rapport envoyé au District concernant des actes d'incivilités,

Considérant que la motivation exprimée par le club de Coulommiers sur la fiche de déclaration de match sensible nécessite un renforcement du dispositif officiel,

**Décide de désigner un arbitre officiel et un délégué officiel à la charge du club de Coulommiers.**



# Commission Départementale d'Arbitrage

## PROCES VERBAL du vendredi 31 mars 2023

**Site de Montry**

**Président de séance :** Fabien EL MKELLEB

**Secrétaire de séance :** Fabrice ZANNIER

**Présents :** Larbi BENCHEIKH – Dominique CHATELLIER – Ludovic VANTYGHEM (Comité Directeur) - Emmanuel TULOUP – Laurent LITRE – Naoufel DJILALI – Frédéric RABELLE– Olivier FREMIOT- Patrick PHILIPPE - Jean-Marie ROBY – Mohamed MORIBA DIAKITE – Bernard MARMION (Membre Arbitre du CD) –Florian SEROUART – Bastien DARREHORT – Claude ADAM

**Absents Excusés :** Jean-Marie RENAUD (Comité Directeur) – Serge BABET (Commission Technique) - Florian MARMION – Mickaël HADJADJ – DIAO Pape Sanoussy – Zaydan MOHAMED KASSIME – Pierre BOISSEAU – Alhassane ROTH

**Assiste :** Yves LE BIVIC (C.R.A)

**Ouverture de la séance :** 19h00.

Le président propose d'observer une minute de silence en mémoire de Franck MAZUIR.

**ORDRE DU JOUR de la réunion :**

- Point sur la vie du district.
- Intervention de Président de la CDA.
- Courriers divers.
- Activité CDA pour Mars et Avril 2023.
- La vie des sections.
- Tour de table.

La CDA approuve en séance le P.V de la réunion du 17/02/2023 par retour de mails.

**Réception des Arbitres :**

**OUSEFROU Aïtman :** Absent non excusé

**OUIS Nour-Eddine :** Explications données pour les dé-convocations.

**Points sur la vie du District**

**Ludovic VANTYGHEM :** Recrutement d'un technicien avec prise de poste au 01 Septembre  
Vente des locaux de MELUN, la procédure avance avec l'acquéreur. Belle promotion de

l'arbitrage avec la vidéo de Mickaël HADJADJ.

**Jean-Marie RENAUD** : Absent excusé.

### **Intervention du Président de la CDA:**

LIGUE DE PARIS :

Présentation du plan de développement de l'arbitrage régionalisé.

Lancement de l'outil << ressenti >> des arbitres.

**Formation 100% féminine** pour devenir arbitre. Le module se déroulera durant les vacances scolaires de Pâques, à savoir **le samedi 22, le dimanche 23, le samedi 29 et le dimanche 30 avril 2023** (28 heures de formation). Sur le site du **campus de Morfondé à VILLEPARISIS (77)**, vous découvrirez l'univers de l'arbitrage en alternant la connaissance théorique des lois du jeu, et la mise en pratique immédiate sur le terrain. Grâce à la présence de nos arbitres fédérales féminines.

Stage des initiateurs.

Prochain stage le 15 Avril : Florian SEROUART – Thomas VENANT-CABASSET

Stage Niveau 2 (ex-formateur 1<sup>er</sup> degré) :

Prochain stage du 09 au 11 Juin 2023 à la Ligue des Hauts de France : Mohamed DIAKITE

### **Courriers et/ou messages des Arbitres ou des Instances**

La CDA prend note des courriers et/ou messages ci-après :

#### **ARBITRES :**

**GUEUCIER Cyril** : Mail en date du 20/02/23. Explications suite absences et déconvocations.  
**Pris note.**

**LANGELLIER Jean-Pierre** : Mail en date du 20/02/23. Informe la CDA de l'arrêt de l'arbitrage en fin de saison. **Pris note et transmis section désignation. La C.D.A remercie Mr Jean-Pierre LANGELLIER pour les services rendus à l'arbitrage seine et marnais.**

**TEKLA Michel** : Mail en date du 28/02/23. Demande autorisation de vidéo reportage sur la fonction d'arbitre officiel. **Pris note et réponse apportée par le Président de la C.D.A après avis du C.D.**

**MESSABEL Yahia** : Mail en date du 13/03/23. Demande d'intégrer le F.A.R. **Pris note. Réponse apportée par S/CDA**

**TIERSEN Bruno** : Mail en date du 20/03/23. Remercie la C.D.A pour la désignation de son dernier match en D1 Séniors. **Pris note et remerciements.**





**VINCENSINI Christophe** : Mail en date du 20/03/21. Demande à devenir Arbitre Assistant Spécifique pour la prochaine saison. **Pris note. Une décision sera prise en fin de saison lors de la dernière réunion C.D.A**

**BLANC Thierry** : Mail en date du 21/03/23. Demande d'intégrer la C.D.A pour la prochaine saison. **Pris note. Une décision sera prise en fin de saison lors de la dernière réunion C.D.A**

#### **DIRECTION/SECRETARIAT :**

**Secrétariat 77** : Mail en date du 20/02/23. Liste candidats F.I.A Session 5. **Pris note.**

**Secrétariat 77** : Mail en date du 01/03/23. Copie mail concernant une blessure d'un joueur lors d'un match. **Pris note.**

**Secrétariat 77** : Mail en date du 02/03/23. Copie P.V C.D.P.M.E. **Pris note et transmis section désignation.**

**Direction District 77** : Mail en date du 14/03/23. Copie Notification réunion C.D.P.M.E. **Pris note et transmis section désignation.**

**Secrétariat 77** : Mail en date du 15/03/23. Copie P.V réunion C.D.P.M.E du 24/02/23. **Pris note et transmis section désignation.**

**Secrétariat 77** : Mail en date du 16/03/23. Copie P.V réunion C.D.P.M.E du 13/03/23. **Pris note et transmis section désignation.**

**MOPIN Xavier (C.T.D)** : Mail en date du 17/03/23. Demande d'arbitres féminines pour l'opération « Toutes Foot » le 22/04/23 à Tournan en Brie. **Pris note et transmis section désignation.**

#### **C.D.A 77 :**

**Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 21/02/23. Désignation des arbitres pour interdistricts. Envoyé à Eric POULAT.

**Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 13/02/23. Désignation membres C.D.A pour stage initiateurs.

**BENCHEIKH Larbi** : Mail en date du 03/03/23. Organisation F.I.A N°4 à Montry. **Pris note.**

**Fabien EL MKELLEB** : Mail en date du 06/03/23. Désignation membre C.D.A pour stage 1<sup>er</sup> degré formateur.

### L.P.I.F.F :

**CHABOT Daniel** : Mail en date du 21/02/23. Résultat F.I.A Futsal. **Pris note et transmis section désignation.**

**L.P.I.F.F** : Mail en date du 16/03/23. Liste candidats prochaine F.I.A. **Pris note.**

**EOUZAN Sonia** : Mail en date du 22/03/23. Réglementation sur la multidésignation d'arbitre sur une courte période. **Pris note et transmis à la section désignation.**



### Activités CDA Mars et Avril 2023:

Réunion les 17 et 24 Mars 2023 à Melun et Montry.

Rencontre avec les arbitres D3-D4 et J.A.D

#### **O.D.J de ces 2 réunions :**

**Avant match- Dé-convocations- Réserves d'avant match- Retard- Tenue vestimentaire-**

**F.M.I- Rédaction rapport- Absence délégué- Placements et déplacements sur le terrain- Intervention U.N.A.F.**

Compte rendu : 30 arbitres présents.

Festival U13 à Fontainebleau le 01/04/23 16 arbitres présents. Membres C.D.A présents : Fabien EL MKELLEB - Jean-Marie ROBY- Olivier FREMIOT



Toutes Foot le 22/04/23 à Tournan en Brie Arbitres féminines présentes  
Présence membres C.D.A

Programmation d'une réunion avec les arbitres Foot Diversifié.

### **La vie des Sections**

#### **1) Section « formation – perfectionnement - évaluation » :**

Responsable : Larbi **BENCHEIKH**.

Préparation de la séance F.I.A N°8 le Samedi 08 Avril 2023 de 08h30 à 13h00.

Préparation de la F.I.A N°4 à Montry le 20,21,27 et 28 Mai 2023.

#### **2) Formation Futsal :**

Animateurs : Claude ADAM- Frédéric RABELLE- Fabien EL MKELLEB -

5 Observations faites à ce jour, il reste 4 arbitres à observer.

F.I.A régionale : 5 candidats arbitres reçus.

Actuellement 15 arbitres ; à terme 18 arbitres.

### **3) Formation des Jeunes Arbitres - Filière Arbitrage Régional:**

Animateurs : Mohamed MORIBA DIAKITE - Alhassane ROTH- Mickaël HADJADJ

Séance du mois de Mars. Remerciements à Naoufel DJILALI pour avoir animé la séance  
Prochaine séance le 14/04/23. Travail sur la personnalité et sur la rédaction des rapports  
Au mois de Mai faire 2 séances pour préparer les arbitres aux tests Ligue qui aura lieu le samedi 03 Juin à Morfondé.

### **4) Section « désignation des Arbitres »**

**Responsable : Dominique CHATELLIER**

<b>Catégories</b>	<b>Effectif</b>
AD1	<b>23</b>
AD2	<b>32</b>
AD3	<b>31</b>
AD4	<b>45</b>
AAD	<b>12</b>
AFD	<b>13</b>
JAD	<b>40</b>
Féminines	<b>10</b>
Futsal (spécifique)	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>223</b>

**Effectifs à ce jour** : 223 Arbitres de District + 36 de Ligue = 259 Arbitres.

A la date du 21/01/23 : 877 indisponibilités.

### **5) Section Commission de Discipline :**

**Représentant : Dominique CHATELLIER**

Un problème sur un dossier. Sinon les arbitres convoqués sont présents.

### **6) Section Commission d'Appel :**

**Représentant : Olivier FREMIOT**

Les arbitres se déplacent généralement sinon ces derniers envoient un rapport détaillé des faits. Pas de problème particulier.

### **7) Section C.D.P.M.E**

**Représentant : Jean-Marie ROBY**

Différentes réunions avec des demandes d'arbitres officiels pour des matchs sensibles

### **8) Section « désignation des évaluateurs et suivi des évaluations pratiques »**

**Responsable : TULOUP Emmanuel**

Actuellement par catégorie voici le nombre d'observations déjà réalisées :

**D1 : 40    D2 : 28    D3 : 25    D4 : 17    AAD : 17    J.A.D : 13    AFEM : 0**

Candidats arbitres : **61 Observations**

A ce jour **201** observations réalisées.

**9) Section Promotion- Fidélisation-Parrainage et F.I.A  
Responsable : EL MKELLEB Fabien**

Parrainage : Plusieurs parrainages en cours.

**Intervention des participants :**

**Arbitres à inviter :**

**Prochaine réunion : 28/04/23 à Melun.**



# Commission Départementale des Statuts & Règlements

## PROCÈS VERBAL du mardi 09 mai 2023

**Président** : Julio MARQUES

**Secrétaire de séance** : Christiane CAU

**Présents** : Alain PARENT - Pascale GODEFROY - Christophe LE MINOUX

**Assiste** : Lionel INJAI (alternant juridique)

### REPRISE DE DOSSIER

#### **Match 25284072**

#### **FERTE S/J 1 – MITRY GOELLYCOMPANS 2**

#### **U16 D3B du 23/04/2023**

Match non joué, problème de transport de l'équipe de MITRY GOELLYCOMPANS

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de MITRY GOELLYCOMPANS a averti le club de FERTE S/J de son impossibilité de se rendre au match suite à une panne du minibus sur le trajet.

Considérant que le club de MITRY GOELLYCOMPANS a bien fourni la fiche d'intervention du dépanneur dans les délais impartis

Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

#### **Match 24585040**

#### **GOELLY/COMPANS 1 – VILLEPARISIS 2**

#### **SENIORS D2A du 02/04/2023**

Demande d'évocation du club de VILLEPARISIS en date du 29/04/2023 sur la qualification et la participation du joueur Valentin SERRA du club de GOELLY/COMPANS susceptible d'être suspendu lors de la rencontre.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que le club de GOELLY/COMPANS a fourni ses observations dans les délais impartis,

Considérant que le joueur SERRA Valentin a été sanctionné d'un match ferme de suspension avec date d'effet au 27/03/2023

Considérant que l'équipe de GOELLY/COMPANS n'a pas disputé de rencontre entre le 27/03/2023 et la date du match en référence

Considérant que le joueur est inscrit sur la FMI mais n'a pas participé à la rencontre.

Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Dit match perdu par pénalité (-1 point ; 0 but) à l'équipe de GOELLY/COMPANS pour avoir inscrit un joueur suspendu sur la feuille de match, et en attribue le gain à l'équipe de VILLEPARISIS 2 (3 points ; 1 but)**

RSG District Art 40.1

Débit GOELLY/COMPANS : 43,50€

Crédit VILLEPARISIS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **EN COURS D'EXAMEN**

**Match 24619437**

**SNIE FC 5 – VAUX ROCHETTE 5**

**CDM D2C du 02/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de VAUX ROCHETTE en date du 08/04/2023 concernant la qualification et la participation de M. MIRA BENDAOUD Madhi, joueur de SNIE FC susceptible d'être suspendu à la date de la rencontre

En attente de traitement du dossier BOISSISE- SNIE par la Commission d'Appel Disciplinaire

## **CHAMPIONNAT**

**Match 25284464**

**PONTHIERRY 2 – GATINAIS VL 1**

**U16 D3F du 14/05/2023**

Demande du club de GATINAIS VL en date du 03/05/2023 concernant l'application de l'art 23.8 du RSG, l'équipe de PONTHIERRY ayant fait forfait lors du match aller.

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant l'art 23.8

*23.8 - Les clubs ayant déclaré forfait, avisé ou non, pour une rencontre sur un terrain adverse lors des matches « aller », doivent disputer le match « retour » sur le terrain de l'adversaire.*

*Cette décision revient à la Commission compétente, sur demande écrite du club concerné. Cette demande doit intervenir **au moins 15 jours avant la rencontre.***

Considérant le match aller, programmé le 11/12/2022

Considérant la demande du club de GATINAIS VL en date du 03/05/2023, soit moins de 15 jours avant le match retour

Par ces motifs et après en avoir délibéré

**La Commission ne peut donner suite à cette demande.**

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

**Match 25283957**

**OTHIS 1 – VILLEPARISIS 2**

**U16 D3A du 07/05/2023**

Réserves du club de OTHIS sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de VILLEPARISIS 2, ceux-ci étant susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain

La Commission,

Pris connaissance des réserves de OTHIS confirmées pour les dire recevables en la forme,  
Considérant que l'équipe 1 de VILLEPARISIS ne disputait pas de rencontre le 07/05/2023  
Considérant que le dernier match de VILLEPARISIS 1 a eu lieu le 26/03/2023 et l'a opposé à  
TRILPORT 1 en Championnat U16 D2  
Considérant après vérification, que les joueurs BOUSKLAF Yamine, NUNES Tiago, et KOUYATE  
Franck figurant sur la feuille de match en référence ont participé à la rencontre du 26/03/2023  
Par ces motifs  
Dit la réserve de OTHIS fondée  
Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Match perdu par pénalité à VILLEPARISIS (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à OTHIS (3 points ; 5 buts)**

RSG District Art 7.9  
Débit VILLEPARISIS : 43,50€  
Crédit OTHIS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **COUPE**

**Match 25796155**  
**ENT ROISSY/LESIGNY 2 – PAYS CRECOIS 1**  
**COUPE COMITE U18 du 07/05/2023**

Réclamations d'après match du club de PAYS CRECOIS en date du 08/05/2023 sur la qualification et la participation de l'ensemble des joueurs de l'équipe de ENT ROISSY/LESIGNY, ceux-ci étant susceptibles d'avoir été éliminés dans une autre Coupe avec une équipe supérieure

**La Commission informe le club de ENT ROISSY/LESIGNY et lui demande de fournir ses observations pour le 16/05/2023 au plus tard**

## **AUDITION**

**Match 24584367**  
**VILLEPARISIS 3 – FCCN 1**  
**SENIORS D3A du 12/03/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de VILLEPARISIS en date du 09/04/2023 concernant l'identité de NUNES Dany, et BALLO Aboubacar Sidiki étant susceptible de ne pas être les personnes renseignées sur la FMI  
La Commission,

Après avoir noté les absences non excusées de :

Du club de FCCN :

NUNES Dany, joueur  
BALLO Aboubacar Sidiki  
FEDELLE Jimmy, Educateur  
FERREIRA DE OLIVAL Anthony, dirigeant

Du club de VILLEPARISIS :

MESSAOUD Nacer, capitaine  
SEBBANE Amine, arbitre assistant  
HAFSAOUI Reda, délégué

**Après audition**



Du club de FCCN :

THIAM Mohamed, capitaine

Du club de VILLEPARISIS :

JEROME François, arbitre bénévole

SOPHIE Mathieu, éducateur

Considérant que lors du match aller le 26/02/2023, certains joueurs de FCCN étaient appelés par un prénom différent de celui renseigné sur la FMI, le club de VILLEPARISIS a eu des doutes sur leur identité

Considérant que lors du match retour, il a été procédé à un contrôle des licences en présence des joueurs

Considérant que lors de ce contrôle le club de VILLEPARISIS dit que certains joueurs de FCCN n'étaient pas les mêmes que ceux qui avaient participé au match aller sous la même identité.

Considérant qu'à la date de l'évocation, le 09/04/2023, le match aller était homologué

Par ces motifs et après en avoir délibéré

**Ne peut donner suite à cette évocation, résultat acquis sur le terrain confirmé**

RSG District Art 30 ter

Débit VILLEPARISIS : 43,50€

*La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## **CONVOCAION**

**Match 25284013**

**COULOMMIERS 1 – ASR 1**

**U16 D3B du 09/04/2023**

Demande d'évocation de la Commission, suite au courriel du club de ASR en date du 20/04/2023 concernant l'identité de SURAT Bastien joueur de COULOMMIERS, étant susceptible de ne pas être la personne renseignée sur la FMI

**La Commission convoque pour sa réunion du Mercredi 17/05/2023 à 19h à MONTRY**

Du club de COULOMMIERS :

DESMONTIERS Franck, arbitre bénévole

DOMINGO Jean-Luc, arbitre assistant

SURAT Bastien, joueur

MACHHADI Maher, joueur

Du club de ASR :

MULLER Stéphane, arbitre assistant

BLOT Elodie, déléguée

VIGIER Sylvain, éducateur

## **TOURNOIS**

**ACADEMIE FOOTBALL PAYS DE L'OURCQ**

Tournois U8/U9 et U10/U11 du 24 juin 2023

Tournois U6/U7 et U12/U13 du 25 juin 2023

**Validés**



# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du mardi 09 mai 2023

### Commission restreinte

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant. Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- \* **Contrôle** des feuilles de matchs
- \* **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- \* **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- \* **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

### FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

La Commission réclame **pour la 1<sup>ère</sup> fois** les feuilles de match suivantes :

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**CRITERIUM + 55 ANS du 07/05/2023**

- Match N° 25021546 – HERICY VIL. SAM. 31 – MONTEREAU 31 (Poule E)

### FEUILLES FOOT ANIMATION MANQUANTES

La FMI est mise en place **en Critérium Excellence (U9 à U13)** à compter de la rentrée 2022-2023. En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, une feuille de match Foot Animation devra être utilisée. Celle-ci doit être envoyée au District, uniquement par mail, au plus tard le mercredi suivant à l'adresse suivante : [secretariat@seineetmarne.fff.fr](mailto:secretariat@seineetmarne.fff.fr)

**Ces compétitions se jouent sous FMI, les résultats de la jonglerie doivent être inscrits en observations d'après-match**

**Merci de ne plus envoyer de feuilles papier pour la jonglerie**

### **CRITERIUM U13 à 11**

Utilisation de la feuille de match informatisée (FMI). En cas d'impossibilité d'accès à la F.M.I. le jour du match, il est établi une feuille de match papier et les deux clubs ainsi que l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la F.M.I

**FESTIFOOT** La commission demande aux clubs organisateurs de bien préciser les clubs présents

La Commission réclame **pour la 1<sup>ère</sup> fois** les feuilles de match suivantes :

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois et dernière fois avant sanction les feuilles de match suivantes :**

**CRITERIUM FEMININS SENIORS à 8**

- Match N° 25399491 – CHAMPS S/MARNE 1 – LAGNY MESSAGERS 1 (Poule A)

**CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 22/04/2023**

**Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25416752 – NANDY 12 – MELUN 13 ( Poule SS)

**CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 22/04/2023**

- Match N° 25390340 – VARENNES 1 – MONTEREAU 1 (Poule D)

**Match perdu à l'équipe recevante après deux demandes :**

Considérant la non réception des feuilles de match ci-dessous suite à 2 réclamations,  
La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (51,50€) :

**CRITERIUMS U11 ESPOIRS du 15/04/2023**

**Secteurs 1 à 4**

- Match N° 25415295 - MEAUX ACADEMY 2 – CHANGIS 1 (Poule D)
- Match N° 25415296 - VILLEPARISIS 2 – CHELLES 2 (Poule D)
- Match N° 25415337 - MEAUX ACADEMY 3 – TRILPORT 2 (Poule E)
- Match N° 25415584 - BREUILLOISE 1 – MITRY MORY 3 (Poule K)
- Match N° 25415624 - BREUILLOISE 2 – COURTRY 2 (Poule L)
- Match N° 25415789 - PLAINE France 1 – ST MARD 1 (Poule Q)
- Match N° 25415819 - PLAINE France 2 – ST MARD 2 (Poule R)

**Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25416415 - LA FORET 1 – CHATELET EN BRIE 1 (Poule HH)
- Match N° 25416505 - AMICALE BOCAGE 1 – GATINAIS VAL DE LOING 1 (Poule KK)
- Match N° 25416563 - CHAMPENOIS MV 1 – MAROLLES 1 (Poule MM)
- Match N° 25416691 - NANDY 11 – FC GUIGNES 11 (Poule QQ)
- Match N° 25416751 - NANDY 12 – SENART MOISSY 13 (Poule SS)
- Match N° 25416780 - SAVIGNY LE TEMPLE 13 – OZOIR 77 FC 13 (Poule TT)
- Match N° 25416809 - CHAMPENOIS MV 11 – MORMANT 11 (Poule UU)
- Match N° 25416810 - HERICY VULAINES 11 – BOISSISE PRINGY 13 (Poule UU)

**CRITERIUMS U13 ESPOIRS du 15/04/2023**

**Secteurs 1 à 4**

- Match N° 25417361 – DAMMARTIN CS 2 – OTHIS 1 (Poule D)
- Match N° 25417430 - MAGNY 1 – COURTRY F. 1 (Poule E)
- Match N° 25417490 - MAGNY 11 – COURTRY F. 11 (Poule F)
- Match N° 25417492 - CHELLES 12 – US TPVMF 13 (Poule F)
- Match N° 25417584 - MAGNY 12 – ANNET 11 (Poule G)
- Match N° 25417588 - CHELLES 13 – VILLEPARISIS 12 (Poule G)
- Match N° 25417682 - LAGNY MESSAGERS 12 – VAIRES 14 (Poule H)
- Match N° 25417684 - CHELLES 14 – VILLEPARISIS 13 (Poule H)
- Match N° 25417791 - MAGNY 2 – COURTRY F. 2 (Poule I)
- Match N° 25421651 - VAL D'EUROPE 12 – FERRIERES 11 (Poule L)
- Match N° 25421970 - VAL D'EUROPE 14 – ESBLY 1 (Poule O)
- Match N° 25422127 - QUINCY VOISINS US 11 – PAYS CRECOIS 12 (Poule P)

**Secteurs 5 à 8**

- Match N° 25417192 – NANDY FC 2 – LE MEE 1 (Poule AA)
- Match N° 25417193 - VAL DE L'YERRES 2 – BRIARD SC 2 (Poule AA)
- Match N° 25417268 - VAL DE L'YERRRES 3 – BRIARD SC 3 (Poule BB)
- Match N° 25417333 - VAL DE L'YERRES 1 – NANDY 1 (Poule CC)
- Match N° 25417392 - MORMANT 1 – GRETZ TOURNAN 1 (Poule DD)

- Match N° 25417739 - ENT. LONGUE/SOISY 2 – VARENNES 2 (Poule HH)
- Match N° 25421727 - SENART MOISSY 13 – CESSON VSD 12 (Poule LL)
- Match N° 25421818 - PONTAULT UMS 13 – SAVIGNY LE TEMPLE 14 (Poule MM)
- Match N° 25421820 - SENART MOISSY 14 – CESSON VSD 2 (Poule MM)
- Match N° 25422164 - MAROLLES 1 – CHAMPENOIS MV 1 (Poule PP)

#### **CRITERIUMS U9 ESPOIRS du 15/04/2023**

- Match N° 25294507 - COUNTRY 1 – FC CONGISSOIS 1 (Poule B)
- Match N° 25294509 - MAGNY LE HONGRE 1 – FC OISSERY 1 (Poule B)

#### **CRITERIUMS U9 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386454 – TORCY 21 – PONTAULT COM. UMS 21 (Poule A)
- Match N° 25387619 - TORCY 22 – PONTAULT COM. UMS 22 (Poule AA)
- Match N° 25387926 - VILLEPARISIS 21 – VAIRES 21 (Poule E)
- Match N° 25387986 - VILLEPARISIS 22 – VAIRES 22 (Poule EE)
- Match N° 25387927 - DAMMATIN CS 21 – CLAYE SOUILLY 21 (Poule E)
- Match N° 25387988 - DAMMARTIN CS 22 – CLAYE SOUILLY 22 (Poule EE)
- Match N° 25388018 - PAYS CRECOIS 21 – MEAUX ACADEMY 21 (Poule F)
- Match N° 25388078 - PAYS CRECOIS 22 - MEAUX ACADEMY 22 (Poule FF)
- Match N° 25388106 - BRIE EST 21 – THORIGNY 21 (Poule G)
- Match N° 25388108 - MITRY MORY 21 – BUSSY 21 (Poule G)
- Match N° 25388198 - MITRY MORY 22 – BUSSY 22 (Poule GG)

#### **CRITERIUMS U10 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386669 – MEAUX ACADEMY 11 – DAMMARTIN CS 11 (Poule A)
- Match N° 25386922 - SAVIGNY LE TEMPLE 11 – OZOIR 11 (Poule C)

#### **CRITERIUMS U11 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25387162 – MEAUX ACADEMY 1 – DAMMARTIN 1 (Poule A)
- Match N° 25387193 - SENART MOISSY 1 – MITRY MORY 1 (Poule B)
- Match N° 25387132 - BRIE EST 1 – ST PATHUS 1 (Poule F)

#### **CRITERIUMS U12 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25386366 – CHELLES 11 – SENART MOISSY 12 (Poule A)
- Match N° 25387367 - VAIRES 12 – MEAUX ACADEMY 12 (Poule C)
- Match N° 25357402 - PONTAULT UMS 12 – BRIARD SC 11 (Poule D)
- Match N° 25387431 - MORET VENEUX 11 – CESSON VSD 11 (Poule E)
- Match N° 25388851 - DAMMARTIN CS 11 – PAYS CRECOIS 11 (Poule F)

#### **CRITERIUMS U13 EXCELLENCE du 15/04/2023**

- Match N° 25293723 – CHELLES 1 – NOISIEL FA 1 (Poule A)
- Match N° 25293779 - ST THIBAULT 1 – BRIE EST 1 (Poule B)

#### **CRITERIUM FEMININS U13 à 8 du 15/04/2023**

- Match N° 25390589 – VAL DEUROPE 1 – VILLEPARISIS 1 (Poule B)
- Match N° 25390623 - CHAMPS S/MARNE 1 – QUINCY VOISINS 1 (Poule C)

#### **CRITERIUM FEMININS U11 à 8 du 15/04/2023**

- Match N° 25390281 – SENART MOISSY 1 – NANDY 1 (Poule B)
- Match N° 25390341 - SENART MOISSY 2 – NANDY 2 (Poule D)

Considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessus suite à 2 réclamations, La Commission décide d'appliquer l'Amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (10€) au club recevant :

#### **FESTIFOOT U8/U9 du 15/04/2023**

- A QUINCY VOISINS
- A NANTEUIL LES MEAUX

- A LA PLAINE DE France
- A LAGNY
- A TRILPORT
- A CVOLLEGIEN
- A BRIE NORD
- A TORCY
- A CESSON
- A CHAMPS FC
- A HERICY VULAINES
- A NANDY

#### **FESTIFOOT U6/U7 du 15/04/2023**

- A MOISSY
- A MORET VENEUX
- A ESBLY
- A NOISIEL FA
- A SAVIGNY LE TEMPLE
- A VAL D'EUROPE
- A OTHIS
- A BRIE EST
- A BREUILLOISE
- A CHELLES

## **FORFAITS**

#### **Match N° 25415650 – ST THIBAUT 2 – FERTE S/J 3 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule M**

Lecture du courriel du club de la FERTE SS/JOUARRE avisant du forfait de son équipe

**\*2ème Forfait avisé**

#### **Match N° 25415856 – BRIE NORD 1 – OTHIS CO 11 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule S du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

**\*1er Forfait avisé**

#### **Match N° 25417153 – MEAUX ACADEMY 2 – BRIE NORD 1 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule A du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de BRIE NORD avisant du forfait de son équipe

**\*1er Forfait avisé**

#### **Match N° 25421720 – OLYMPIQUE DU LOING 3 – SENART MOISSY 13 – CRITERIUM U13 ESPOIRS Poule LL du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de l'OLYMPIQUE du LOING avisant du forfait de son équipe

**\*2ème Forfait avisé**

#### **Match N° 25391743 – ALLIANCE 77 5 – MOUSSY NEUF 5 – CRITERIUM U15 à 8 du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de MOUSSY LE NEUF avisant du forfait de son équipe

**\*1er Forfait avisé**

#### **Match N° 25021547 – PAYS DE BIÈRE 31 – ENT. OL. LOING/PORT. F. 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule E du 14/05/2023**

Lecture du courriel du club de l'OLYMPIQUE DU LOING avisant du forfait de son équipe

**\*1er Forfait avisé**

# REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE - TERRAINS

## CHAMPIONNATS / COUPES

**Nous vous rappelons que pour les changements d'horaires, de date vous devez IMPERATIVEMENT prévenir le District et le club visiteur par mail avec accord du club adverse.**

### Week-end du 13 et 14 Mai 2023

#### **Match N° 25394337 – CHAMPS S/MARNE 1 – PONTIERRY 1 – CRITERIUM FEMININS U18 à 8 Poule A du 04/01/2023**

Cette rencontre se disputera le 13 Mai 2023 à 16H00

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

#### **Match N° 25415679 – COLLEGIEN 11 – VAL DE France 12 – CRITERIUM U11 ESPOIRS Poule N du 13/05/2023**

Lecture du courriel du club de COLLEGIEN AS demandant de disputer la rencontre le 20/05/2023 au lieu du 13/05/2023

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

#### **Match N° 25021551 – MONTEREAU 31 – AVONNAISE 31 – CRITERIUM + 55 ANS Poule E du 14/05/2023**

Lecture du courriel du club de MONTEREAU ASA demandant de disputer la rencontre le 31/05/2023 au lieu du 14/05/2023

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

### Week-end du 3 et 4 JUIN 2023

#### **Match N° 25621340 – ST PATHUS OISSERY 1 – OTHIS CO 1 – CRITERIUM FEMININS U15 à 11 Poule A du 03/06/2023**

Lecture du courriel du club de ST PATHUS demandant de disputer la rencontre le 13/05/2023 au lieu du 04/06/2023

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

## COUPE 77 SENIORS FEMININES

### **COUPE 77 SENIORS FEMININES (1/4 de FINALE)**

- **Match N° 25817294 – ROISSY EN BRIE 1 – MITRY MORY FOOTBALL 1 du 10/05/2023**

Cette rencontre se disputera le 17/05/2023 à 20H30

**\*Accord des 2 clubs et de la commission**

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

### District

*Considérant que lors de sa réunion du 10/03/2023 le Comité Directeur District de Seine et Marne de Football a décidé d'éditer les relevés clubs le 24/03/2023 (Solde Relevé N°47 du 24/03/2023) avec une date d'échéance fixée au 08/04/2023 et d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière au 21/04/2023 vis-à-vis du District, une relance avait été effectuée le 17/04/2023 via Notifoot.*

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

- La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

**Club de ETOILE FUTSAL CLUB MELUN (N° 552935) :**

**Match 24953816 - ET. FUTSAL MELUN 2 – LIEUSAIN 1 - FUTSAL D1 du 28/04/2023**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 20/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **ETOILE FUTSAL MELUN** évoluant en **FUTSAL D1**

**Club de AVON FUTSAL (N° 581732) :**

**Match 25060064 - AVON FUTSAL 2 – SENGOL 77 3 - FUTSAL D2 du 29/04/2023**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 20/01/2023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **AVON FUTSAL** évoluant en **FUTSAL D2**

## **SUSPENSION DE TERRAINS**

**Club de SENART MOISSY**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023**

« ... Match 25299566

**Sénart Moissy 1 – Mitry Mory 1**

**SENIORS FEMININES D1 du 04.03.2023**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)

Par ces motifs et après en avoir délibéré

Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,

(.../...)

- La Commission décide d'infliger deux matchs de suspension ferme de terrain à l'équipe de Moissy pour insultes, menaces et jet d'eau au visage de l'arbitre par un spectateur pendant et après la rencontre., ... »

La Commission informe le club de SENART MOISSY que cette sanction sera applicable sur des rencontres de la saison 2023/2024 .

**Club de DAMMARTIN CS**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023**

« ... Match 25386667

**Dammartin 11 – Roissy 11**

**U10 CRITERIUM EXCELLENCE poule A du 25.03.2023**

La Commission,

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

*(.../...)*

**La commission dit :**

- . 1 match de suspension ferme de terrain à l'équipe U10 de DAMMARTIN 11,**

La Commission informe le club de DAMMARTIN CS que cette sanction sera applicable sur une rencontre de la saison 2023/2024 .

**Prochaine réunion sur convocation**





# Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

## PROCÈS VERBAL du jeudi 11 mai 2023

**Présidence** : Marcel CULEDDU

**Secrétaire de séance** : Olivier FREMIOT

**Présent** : Claude ADAM

**Absents excusés** : André ANTONINI - Francis BERNAVILLE

**La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.**

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

\*Feuilles de match manquantes

\*Problème FMI

\*Matches sans date

\*Reports / Modifications d'horaires – Terrains

\*Match A Huis Clos

\*Suspension de Terrain

## FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

**La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)**

**\*Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

**La Commission réclame pour la 1<sup>ère</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

**\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24617819	10/05/2023	VETERANS D2A	MITRY/G. COMPANS 11	TRILPORT 11
24618543	07/05/2023	VET+45 C	LAGNY MESSAGERS 21	COLLEG CROISSY 21
24618903	10/05/2023	VET+45 G	COMBS 22	LESIGNY 21
25284135	07/05/2023	U16 D3B	BRIE EST 1	FERTE S/J 1
25284135	07/05/2023	U16 D3B	MAGNY 1	DAMMARTIN 2
24611662	08/05/2023	U14 D2A	DAMMARTIN 1	COURTRY 1
25774864	07/05/2023	COUPE 77 U16	SAVIGNY 1	CLAYE SOUILLY 2

**La Commission réclame pour la 2<sup>ème</sup> fois la feuille de match aux clubs ci-dessous :**

\*Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE
24609340	30/04/2023	U18 D2B	TORCY 3	ST THIBAUT 1
Informations transmises par St Thibault : score : 1-3				

## PROBLEME FMI

### **MATCH 24619433 CHAPELLE R.ECRENNES 5 – NUSO FOOT 5 CDM D2C DU 23/04/2023**

Courriel du club de CHAPELLE R.ECRENNES informant la Commission d'un problème concernant la transmission de la FMI suite à un problème de code,  
Courriel de l'arbitre indiquant le résultat, 3 à 1 pour CHAPELLE R.ECRENNES

Considérant que le club de CHAPELLE R.ECRENNES a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Score de la rencontre (3 à 1 pour CHAPELLE R.ECRENNES)
- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Pas de sanction disciplinaire
- Pas de réserves sur la rencontre,

Considérant que l'arbitre officiel a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Confirmation du résultat, 3 à 1 pour CHAPELLE R.ECRENNES,
- Pas de sanction disciplinaire
- Pas de réserves sur la rencontre,
- 2 blessés coté NUSO, les numéros 1 et 2,

Par ces motifs,

**La Commission demande une dernière fois au club de Nuso pour le 16 mai :**

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Les noms des blessés

### **MATCH 24618719 SERVON 21 – ENT FONTENAY USMV 21 DU 16/04/2023**

Courriel du club de SERVON informant la Commission ne pas comprendre que la FMI ne soit pas arrivée au District alors que la transmission a été faite

Considérant que le club de SERVON a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Score de la rencontre (3 -3)
- Pas de blessé ni sanction disciplinaire
- Les noms/prénoms de l'arbitre, de l'assistant, du délégué et du capitaine de Servon
- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : joueurs

Par ces motifs,

**La Commission demande une dernière fois au club de ENT FONTENAY USMV pour le 16 mai :**

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants

### **MATCH 24617002 BREUILLOISE 5 – HERICY 5 CDM D1 DU 16/04/2023**

Courriel du club de BREUILLOISE informant la Commission d'un problème concernant la transmission de la FMI

Considérant que le club de BREUILLOISE a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Score de la rencontre (0 -3 pour HERICY)

Courriel du club de HERICY et de l'arbitre officiel informant la Commission du score, 3 à 0 pour Héricy,

Considérant que l'arbitre a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Photo de la FMI avec les compositions des 2 équipes,
- Les sanctions disciplinaires,
- Les observations d'après match,
- Les blessés,

Considérant que le club d'Héricy a transmis les renseignements listés ci-dessous :

- Noms/prénoms et numéros de licence des personnes inscrites sur la FMI : arbitre, arbitres assistant délégués, joueurs et dirigeants
- Les éventuelles Sanctions disciplinaires lors de la rencontre
- Les éventuels blessés lors de la rencontre

**Par ces motifs, la Commission décide d'enregistrer le résultat, 5 buts à 2 en faveur de Mormant et transmet à la commission de discipline pour enregistrement des avertissements.**

### **MATCH 24609643 NANGIS 1 – BRIARD SC 2 U16 D2B DU 16/04/2023**

Courriel du club de NANGIS informant la Commission d'un problème concernant le score enregistré sur la FMI.

Considérant que le club de NANGIS indique que le score enregistré est erroné (1-3 en faveur de BRIARD)

Considérant que le club de NANGIS indique que le bon score est de 1-4 pour BRIARD.

Considérant que le club de BRIARD confirme que le bon score est de 1-4 pour BRIARD.

**Par ces motifs, la Commission décide d'enregistrer le résultat, 4 buts à 1 en faveur de Briard**

## **MATCHS SANS DATE** **CHAMPIONNAT**

**\*MATCH 24585060 QUINCY 1 – GOELLYCOMPANS 1 SENIORS D2A**

**\*MATCH 25254041 COUNTRY ACADEMIE 2 – COUNTRY 2 SENIORS D4C**

**\*MATCH 24629999 EMERAINVILLE 11 – REAU 11**

**\*MATCH 25284200 FONTENAT TRES. 1 – FERRIERES 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284290 BUSSY 3 – EMERAINVILLE 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284255 OZOIR 2 - FONTENAT TRES. 1 U16 D3D**

**\*MATCH 25284463 SAVIGNY 2 – OL.LOING 2 U16 D3F**

Considérant que les clubs des rencontres listées ci-dessus ne disposent plus de créneaux libres pour planifier leurs rencontres,

Par ces motifs, la Commission demande aux clubs concernés de fournir leurs propositions et accords pour la planification des rencontres pour jouer **avant le 24 mai 2023.**

# REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 13 et 14 mai 2023

## MATCH 24148428 CHELLES 2 – LE PIN VILLEVAUDE 1 U18 D3A DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CHELLES** pour disputer la rencontre à 12H00 au lieu de 16H00

**Demande refusée par le club de LE PIN VILLEVAUDE**

## MATCH 24611747 MORMANT FC 1 – LOGNES 1 U14 D2B DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **LOGNES** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15H00

**Demande refusée par le club de MORMANT FC**

## MATCH 24609649 BRIARD 2 – LOGNES 1 U16 D2B DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 11H30 au lieu de 12H00

En attente accord du club de **LOGNES**

## MATCH 24148560 OL.LOING 1 – VAL DE L'YERRES U18 D3B DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD** pour disputer la rencontre à 12H30 au lieu de 13H00

En attente accord du club de **VAL DE L'YERRES**

## MATCH 24611653 ST PATHUS 1 – VAIRES 2 U14 D2A DU 13/05/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **ST PATHUS** pour disputer la rencontre à 16H00 au lieu de 15h00

En attente accord du club de **VAIRES**

## MATCH 25183415 VAIRES 3 – ST PATHUS 2 U14 D4A DU 13/05/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **VAIRES** pour disputer la rencontre à 13H00 au lieu de 15h30

En attente accord du club de **ST PATHUS**

## MATCH 25183687 TORCY 4 – ENT SERVON/CHEVRY 2 U14 D4C DU 13/05/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 14H00 au lieu de 16h00

En attente accord du club de **SERVON/CHEVRY**

## MATCH 24636863 OL.LOING 1- CHATELET 1 U16 D3E DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **OL.LOING** pour disputer la rencontre à 14H30 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **CHATELET**

## MATCH 25284267 BUSSY 3- OZOIR 2 U16 D3D DU 14/05/2023

Demande de modification d'horaire par courriel du club de **BUSSY** pour disputer la rencontre à 15H00 au lieu de 13h00

En attente accord du club de **OZOIR**

Jeudi 18 mai 2023

## MATCH 24617909 COMBS 12 – BRIARD SC 11 VETERANS D2B DU 18/05/2023

~~Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 30/04/2023 à 10H00 au lieu 18/05/2023 de 9H00~~

~~En attente accord du club de **BRIARD SC**~~

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COMBS** pour disputer la rencontre le 17/05/2023 à 20H00 au lieu 18/05/2023 de 9H00  
En attente accord du club de **BRIARD SC**

**MATCH 25254064 DAMMARIE CITY 2 - CPSP 2 SENIORS D4C DU 18/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **DAMMARIE CITY** pour disputer la rencontre à 17H00 au lieu de 15H00  
En attente accord du club de **CPSP**

**Week-end du 20 et 21 mai 2023**

**MATCH 2578483 ROISSY 1 – VAL D'EUROPE 1 COUPE 77 U14 DU 20/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **ROISSY** pour disputer la rencontre le mardi 16/05/2023 à 18h00 ou le mercredi 17/05/2023 à 16h00 au lieu du 20/05/2023 à 15h30

La Commission demande au club de Roissy de formuler sa demande aux clubs concernés.

En attente du résultat de la rencontre Val d'Europe 1 – Savigny 1 du 06/05/2023 et des accords des clubs de **SAVIGNY** et **VAL D'EUROPE**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ROISSY** pour disputer la rencontre le 17/05/2023 à 17H30 au lieu 20/05/2023 à 15h30

**Demande refusée par le club de VAL D'EUROPE**

**MATCH 25774979 GATINAIS VL 11 – VAL DE FRANCE 11 VETERANS COUPE 77 DU 21/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **VAL DE FRANCE** pour disputer la rencontre à 10H00 au lieu de 09H30

**Demande refusée par le club de GATINAIS**

**Week-end du 27 et 28 mai 2023**

**MATCH 24585349 BOISSISE PRINGY 1 – OL. LOING 1 SENIORS D2C DU 28/05/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BOISSISE PRINGY** pour disputer la rencontre à 18h00 au lieu de 15H00

**Demande refusée par le club de OL. LOING**

**MATCH 25253969 COUNTRY ACAD. 1 – TURC MONTEREAU 1 SENIORS D4B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

**Demande refusée par le club de TURC MONTEREAU**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

Considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que les équipes 1 Seniors AM des clubs évoluant en District sont susceptibles de participer à ce tour.

**Demande refusée par la Commission**

**MATCH 24618013 DAMMARIE FC 11 - MORET-VENEUX 11 VETERANS D2C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **MORET-VENEUX** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **DAMMARIE FC**

**MATCH 25254097 NANDY 1 – CPSP 2 SENIORS D4C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **NANDY FC** pour disputer la rencontre le 09/04/2023 au lieu du 28/05/2023

En attente accord du club de **CPSP**

**MATCH 24584549 OZOIR 3 – FC COSMO 1 SENIORS D3C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 07/05/2023 au lieu du 28/05/2023

**Demande refusée par le club de OZOIR**

**MATCH 25183826 CHATELET 1 – HERICY 1 U14 D4D DU 27/05/2023**

Demande de modification de date par courriel du club de **HERICY** pour disputer la rencontre le 15/04/2023, le 06/05/2023 ou le ~~20/05/2023~~ au lieu du 27/05/2023

En attente accord du club de **CHATELET**

**MATCH 24584458 PAYS CRECOIS 1 – COULOMMIERS 1 SENIORS D3B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **COULOMMIERS** pour disputer la rencontre le 24/05/2023 à 20H30 au lieu 28/05/2023 à 15H00

**Demande refusée par le club de PAYS CRECOIS**

**MATCH 24618189 MORMANT FC 11 – VAL DE L'YERRES11 VETERANS D3B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **MORMANT FC** pour disputer la rencontre le 27/05/2023 à 20H00 au lieu 28/05/2023 de 9H30

En attente accord du club de **VAL DE L'YERRES**

**MATCH 24618286 ST THIBAUT 1 – QUINCY 1 U18 D2B DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **QUINCY** pour disputer la rencontre le 27/05/2023 à 14H30 au lieu 28/05/2023 de 13H30

En attente accord du club de **ST THIBAUT**

**MATCH 24618010 SAVIGNY/CESSON 11 – VAUX ROCHETTE 11 VETREANS D2C DU 28/05/2023**

Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **HERICY** pour disputer la rencontre le 24/05/2023 à 20h30 sur les installations de VAUX ROCHETTE au lieu du 28/05/2023 à 9H30

En attente accord du club de **VAUX ROCHETTE**

**[Week-end du 03 et 04 juin 2023](#)**

**Extrait RSG District 2021/2022**

**Titre III – Les Compétitions**

*« ... Article 10 – le Calendrier*

*(.../...) Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées en seniors D1), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat Futsal) à l'heure officielle. La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matches opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations ... »*

***ATTENTION, les horaires des rencontres de la dernière journée de Championnat (les deux dernières journées en Seniors D1) ont été mis à jour en application de l'article 10 (voir ci-dessus)***

- Pour les U14, 15H30 pour les rencontres du 03/06/2023***
- Pour les CDM – VETERANS et +45 ANS, 09H30 pour les rencontres du 04/06/2023***
- Pour les U18 et U16, 13H00 pour les rencontres du 04/06/2023***
- Pour les SENIORS D2-D3 et D4, 15h00 pour les rencontres du 04/06/2023***
- Pour les SENIORS D1, 15h00 pour les rencontres des 28/05/2023 et 04/06/2023***

**MATCH 24617152 OTHIS 11 – LE PIN VILLEVAUDE 11 VETERANS D1 DU 04/06/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **OTHIS** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord de **LE PIN VILLEVAUDE**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

**Demande refusée par la Commission,**

### **MATCH 24584553 FC COSMO 1 – QUINCY 2 SENIORS D3C DU 04/06/2023**

Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **FC COSMO** pour disputer la rencontre le 21/05/2023 au lieu du 04/06/2023

En attente accord du club de **QUINCY**

Compte tenu qu'à ce stade, la Commission ne peut apprécier si la rencontre présente un quelconque enjeu pour les accessions ou les relégations.

De plus, considérant que la date de report correspond au tour préliminaire de la Coupe de France 2023/2024.

Considérant que l'équipe de FC COSMO 1 participe à ce tour.

**Demande refusée par la Commission,**

### **MATCH 24617020 HERICY VS 5 – ST THIBAUT 5 CDM D1 DU 04/06/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 11H15 au lieu de 09H30

Demande acceptée par le club de **ST THIBAUT**

**Dossier en attente**

### **MATCH 2461/286 HERICY VS 11 – PONTIERRY 11 VETERANS D3C DU 04/06/2023**

Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **HERICY VS** pour disputer la rencontre à 09H15 au lieu de 09H30

En attente accord du club de **PONTIERRY**

**Dossier en attente**

## **SUSPENSION DE TERRAINS**

### **Club de DAMMARTIN**

#### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 29/03/2023**

« ... **Match 24636562**

**Dammartin 1 – Vaires 3**

**U16 D3C du 05/02/2023**

*La Commission,*

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

*(.../...)*

- ***La Commission inflige au surplus, UN (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe U16D2 du club de DAMMARTIN pour envahissement de terrain, en vertu de l'article 2.1b du Règlement disciplinaire du District de Seine et Marne., ... »***

La Commission informe le club de DAMMARTIN que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

### **Dammartin 1 – Pontault UMS 2 U16 D3C du 28/05/2023**

Le club de Dammartin se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **Dammartin**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

- a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
- b) ne peut être situé sur le territoire :
  - de la commune où se trouve le siège social du club,
  - d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
  - d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

### **Club de BRIE NORD**

#### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 19/04/2023**

« ... **Match 24584397**

**Brie Nord 1 – Changis 1**

**Seniors D3B du 05/03/2023**

*La Commission,*

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

*(.../...)*

- **La Commission inflige UN (1) match ferme de suspension de terrain à l'équipe de Brie Nord et transmet le dossier à la COC... »**

La Commission informe le club de **BRIE NORD** que cette sanction est applicable pour la rencontre suivante :

#### **Brie Nord 1 – Vaires 3 Seniors D3B du 28/05/2023**

Le club de Brie Nord se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **Brie Nord**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprès.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

### **Club de PONTIERRY**

#### **Suite à la décision de la Commission de Discipline du 19/04/2023**

« ... **Match 25284452**

**Ponthierry 2 – Presles 1**

**U16 D3F du 26.03.2023**

*La Commission,*

*Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier, (.../...)*

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

*(.../...)*

- **La Commission décide de suspendre le terrain de Ponthierry pour l'équipe U16 D3F pour 2 matchs fermes et transmet le dossier à la COC.**

... »



La Commission informe le club de **PONTHIERRY** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**PONTHIERRY 2 – VARENNES 1 U16 D3F du 28/05/2023  
+ 1 MATCH DE LA SAISON 2023/2024**

Le club de Ponthierry se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **PONTHIERRY**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne

(Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

**Club de CS MEAUX**

**Suite à la décision de la Commission de Discipline du 03/05/2023**

« ... **Match 24608888**

**Meaux 1 – Ozoir 1**

**U18 D1 du 23.04.2023**

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

(.../...)

*Par ces motifs et après en avoir délibéré*

*Vu l'article 200 des Règlements Généraux de la F.F.F et l'annexe 1 au Règlement Sportif Général du District 77 de Football,*

(.../...)

**La commission inflige :**

- **une suspension à l'équipe de U18 D1 de Meaux de deux (2) terrains de matchs fermes dont 1 avec sursis et transmet à la COC pour application,**

... »

Considérant la demande du club de Meaux de purger son match de suspension sur la dernière rencontre de la saison à domicile du 28/05/2023

La Commission valide cette demande et informe le club de **MEAUX** que cette sanction est applicable pour les rencontres suivantes :

**CS MEAUX – CESSON U18 D1 DU 28/05/2023**

Le club de Meaux se doit donc de présenter un terrain de repli,

Considérant l'article 40.7 du RSG, la Commission rappelle au club de **MEAUX**

« **40.7** En cas de suspension ferme de terrain, la Commission compétente fixe, dès que la décision est devenue définitive, la ou les rencontre(s) sur laquelle (lesquelles) la sanction devra être purgée.

Il appartient alors au club sanctionné de proposer à la Commission, au moins 15 jours avant la date du ou des matches(es) concerné(s), le terrain sur lequel se déroulera (ont) la ou les rencontre(s), la demande devant être accompagnée de l'accord du propriétaire du terrain.

L'accord de la Commission sur cette proposition est indispensable et doit obligatoirement être exprimé.

Le terrain proposé :

a) doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

b) ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,  
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département de Seine et Marne (Territoire du District 77).

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont imputés sur le compte du club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées... »

## FERMETURE DE TERRAINS

**DAMMARIE LES LYS** (terrain en herbe) : Fermé jusqu'à nouvel ordre

**EMERAINVILLE** : 27 mai

**FERTE GAUCHER** : jusqu'au 26 mai

**MAGNY** (terrain synthétique) : 14 mai

**MAROLLES** : du 18 mai au 4 juin – après réception de l'accord du Propriétaire des installations, Terrain de repli à St Germain Laval pour les rencontres CDM des 21/05/2023 (Coupe 77) et 28/05/2023 (CDM D2C)

**THORIGNY** : Terrain annexe fermé jusqu'à nouvel ordre

**VILLIERS ST GEORGES** : 28 mai

Rappel Article 10 du RSG :

« ... Si le terrain (ou la salle) du club recevant est indisponible, à une date inscrite au calendrier général, le club concerné doit en informer la Commission compétente au moins 10 jours avant la date de la rencontre. Une attestation de l'Autorité en charge de la gestion des installations devra être jointe. La Commission compétente prendra alors toutes les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de la compétition.

...

Par ailleurs, si le terrain (ou la salle) du club recevant n'est pas disponible aux dates de matches remis inscrites au calendrier général, le club concerné doit, sous peine de se voir pénaliser de la perte du match par pénalité, proposer un terrain de repli pour permettre le déroulement de la rencontre. ... »

RSG Article 10

## SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

### District

Considérant que lors de sa réunion du 10/03/2023, le **Comité Directeur District de Seine et Marne de Football** a décidé d'éditer les relevés clubs le **24/03/2023 (Solde Relevé N°47 du 24/03/2023)** avec une date d'échéance fixée au **21/04/2023** et d'appliquer l'article 3.5 du RSG du District pour les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière au **21/04/2023 vis-à-vis du District**,

1ere relance effectuée le **11/04/2023** via Notifoot.

2eme relance effectuée le **17/04/2023** via Notifoot.

Rappel R.S.G. Article 3.5 :

(.../...)

« ... Les décisions suivantes peuvent être prononcées en cas de non-règlement à la date butoir :

• La perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après expiration du nouveau délai accordé et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

Cette sanction sportive de retrait de point(s) est applicable à toutes les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Seniors-Vétérans du club débiteur évoluant dans un Championnat Régional ou Départemental. Pour le club n'ayant engagé que des équipes de jeunes, le retrait de point(s) est applicable aux équipes de la plus haute catégorie de jeunes engagées en compétitions officielles.

La Commission d'Organisation compétente est chargée d'acter le nombre de points de pénalité qui sont infligés aux équipes des clubs concernés. ... »

**Club de SAVIGNY FC (531090) :**

**Match 24585293 Savigny 1 – Boissise Pringy 1 Seniors D2C du 23/04/2023**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 10/032023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **SAVIGNY 1** évoluant en **SENIORS D2C**

**Club de AS RESBACIENNE (560600) :**

**Match 24619169 Othis 5 – ASR 5 CDM D2A du 23/04/2023**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 10/032023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **ASR 5** évoluant en **CDM D2A**

**Match 24619190 ASR 5 – Thorigny 6 CDM D2A du 30/04/2023**

Conformément aux dispositions de **ci-dessus**

Considérant qu'à la date du match, le club n'avait pas régularisé sa situation.

La Commission,

Fait application de la décision du Comité de Direction du 10/032023 et retire 1 point ferme au classement 2022/2023 à l'équipe de **ASR 5** évoluant en **CDM D2A**



# Commission Départementale du Football Animation

## PROCES VERBAL du jeudi 11 mai 2023

### COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

*Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77*

## RAPPORTS RECUS :

### Critérium U9 Féminin

#### **Match 25394274 ESPOIRS FEMININS – CHELLES AS du 18/03/2023**

Lecture de la feuille de match

Considérant que le match n'a pas eu lieu,

Considérant que Espoirs Féminins aurait voulu contrôler les licences,

Considérant que Chelles aurait proposé de présenter les licences avec les photos de Footclubs mais sans que les filles ne soient à coté,

Considérant qu'une joueuse, Emma LAROSE, aurait jouée en U11 F le matin,

Considérant la réception du rapport de Soufian EL JAMIL, éducateur de de AS CHELLES FOOTBALL,

Considérant que l'éducateur atteste que la joueuse concernée n'a pas participé à la rencontre U11F du matin,

Par ces motifs,

#### **La Commission :**

- **Regrette que la rencontre n'ait pas pu avoir lieu,**
- **Rappelle les éducateurs des 2 clubs aux devoirs de leurs charges,**
- **Classe le dossier.**

## Critérium U13 Espoirs

Poule : HH

**Match ENT LONGUEVILLE / SOISY 1 – VARENNES 1 du 15/04/2023**

Considérant la réception des rapports de :

- Mr Enzo Guillard, arbitre de la rencontre
- Mr Matt Narayaninsamy, éducateur de l'Ent. Longueville/Soisy
- Mr Ghislain Mathon, Arbitre assistant
- Mr Gitton Ismael, éducateur de Varennes.

**La Commission met le dossier en délibéré**

## CHANGEMENTS DANS LES LISTES :

VILLEPARISIS	U10 et U12 - 1 changement par équipe
LOGNES	U10 - 1 changement
FONTAINEBLEAU	U10 - 3 changements
MELUN	U11 – 1 changement

**Les changements sont validés**

## CHALLENGES FUTSAL :

**U13 site de Meaux** : Courriel du club de Claye Souilly – Après vérification,

**Annulation de l'amende forfaitaire de 80€ du club de Claye**

# Agenda Technique

## FORMATIONS de MAI et JUIN 2023 OUVERTES

<i>Objet</i>	<b>Date</b>	<b>Localité</b>	<b>Nombre de pré-inscrits</b>	<b>Places restantes</b>
CERTIFICATION 1	29/05/2023	MONTRY	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	29/05/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 3	29/05/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 1	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS		
CERTIFICATION 3	16/06/2023	DAMMARIE LES LYS		
CERTIFICATION 1	29/06/2023	MONTRY	<b>COMPLETES</b>	
CERTIFICATION 2	29/06/2023	MONTRY		
CERTIFICATION 3	29/06/2023	MONTRY		



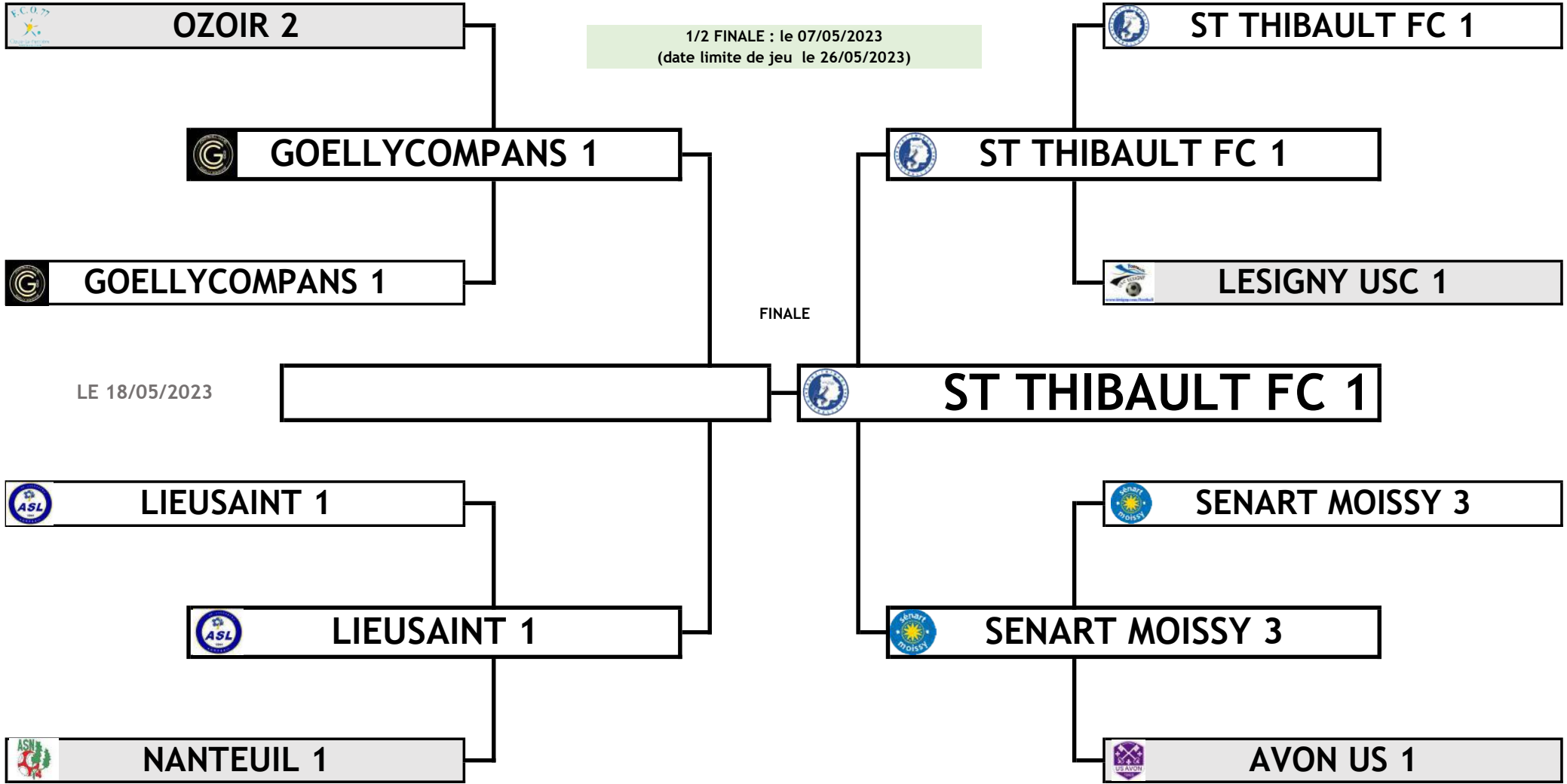
74

# COUPE 77 SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023  
(date limite de jeu le 26/05/2023)



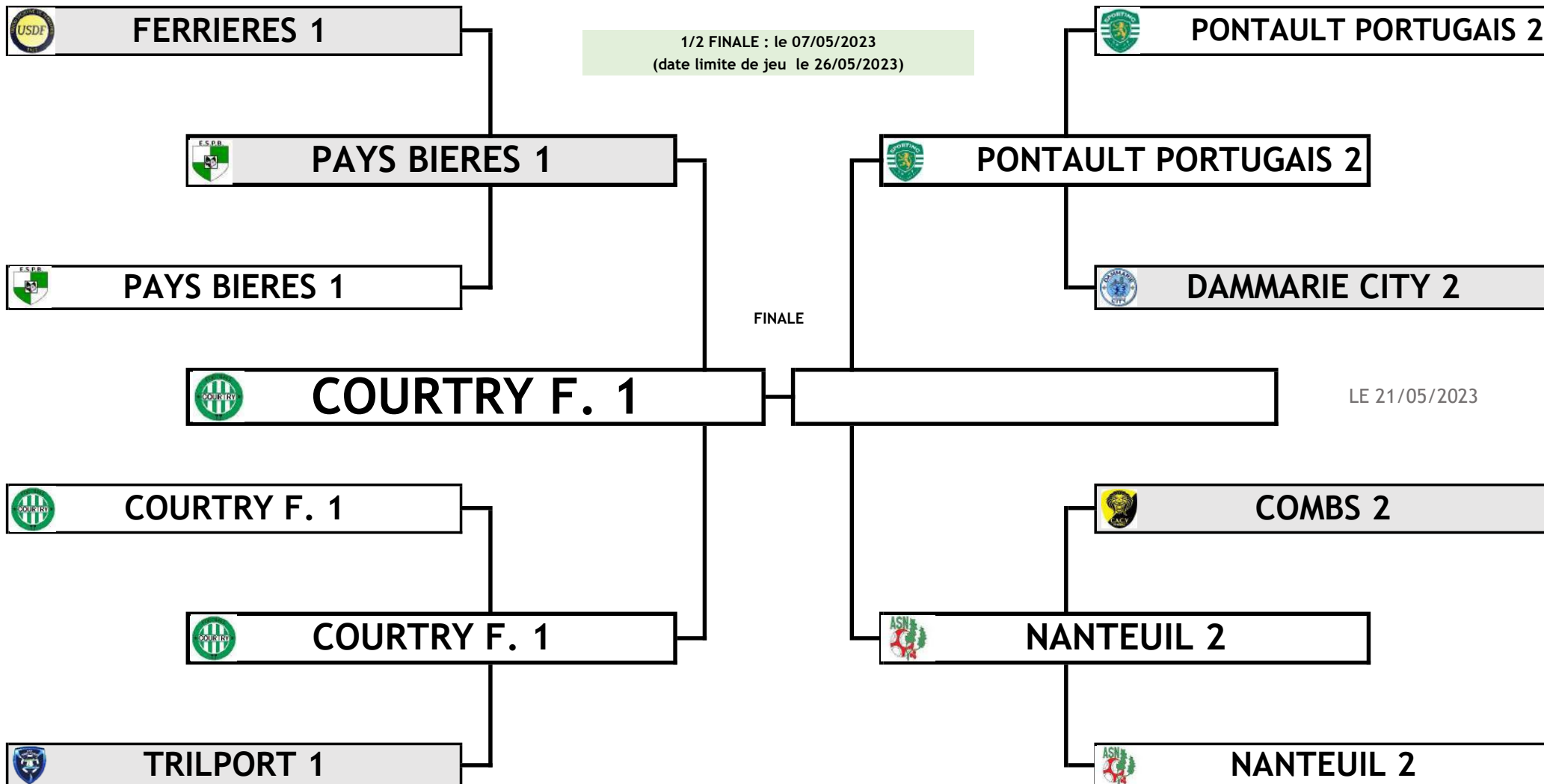


##

# COUPE COMITE SENIORS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)







##

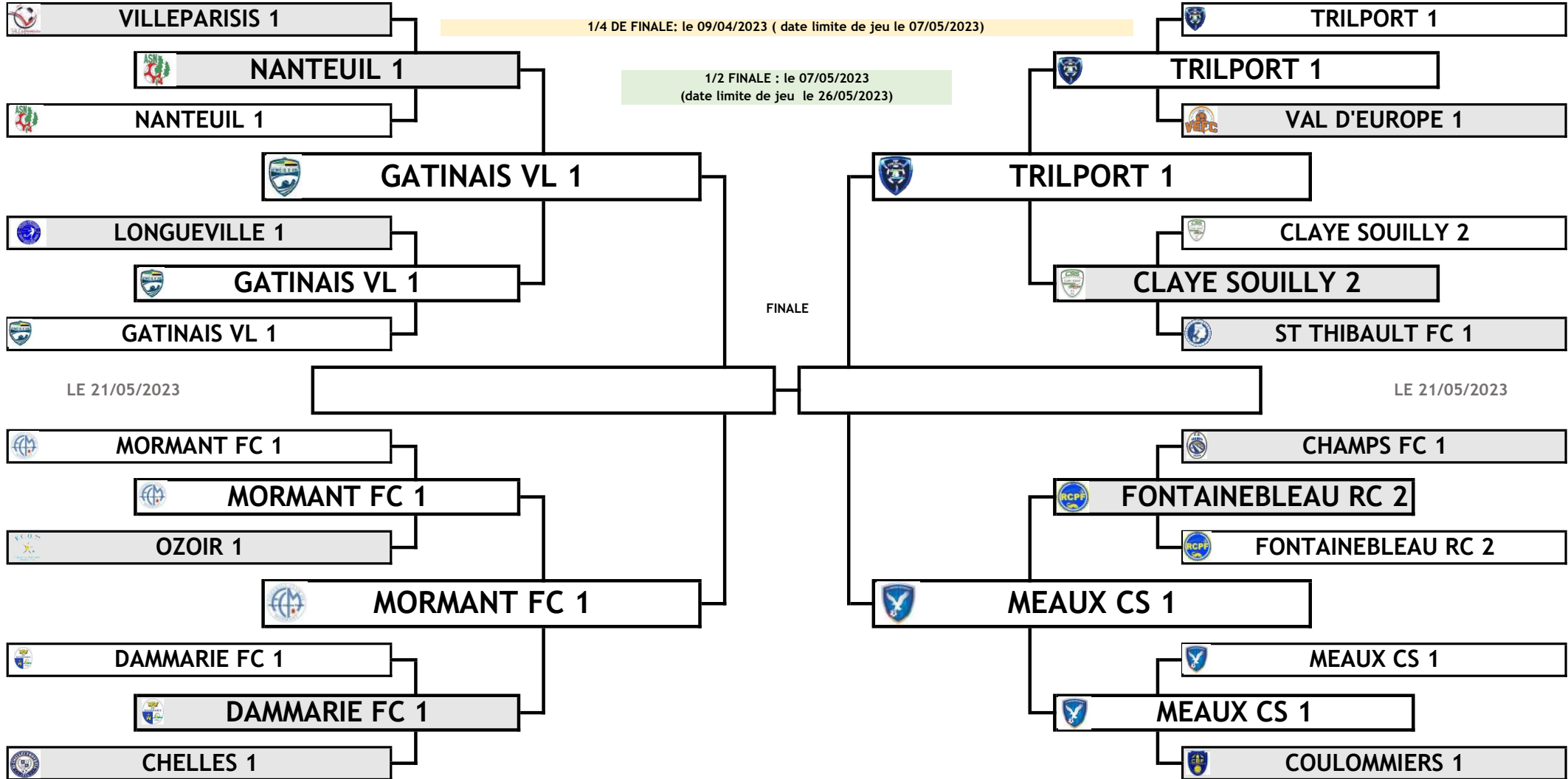
# COUPE 77 U18 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 09/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 09/04/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)

1/2 FINALE : le 07/05/2023  
(date limite de jeu le 26/05/2023)



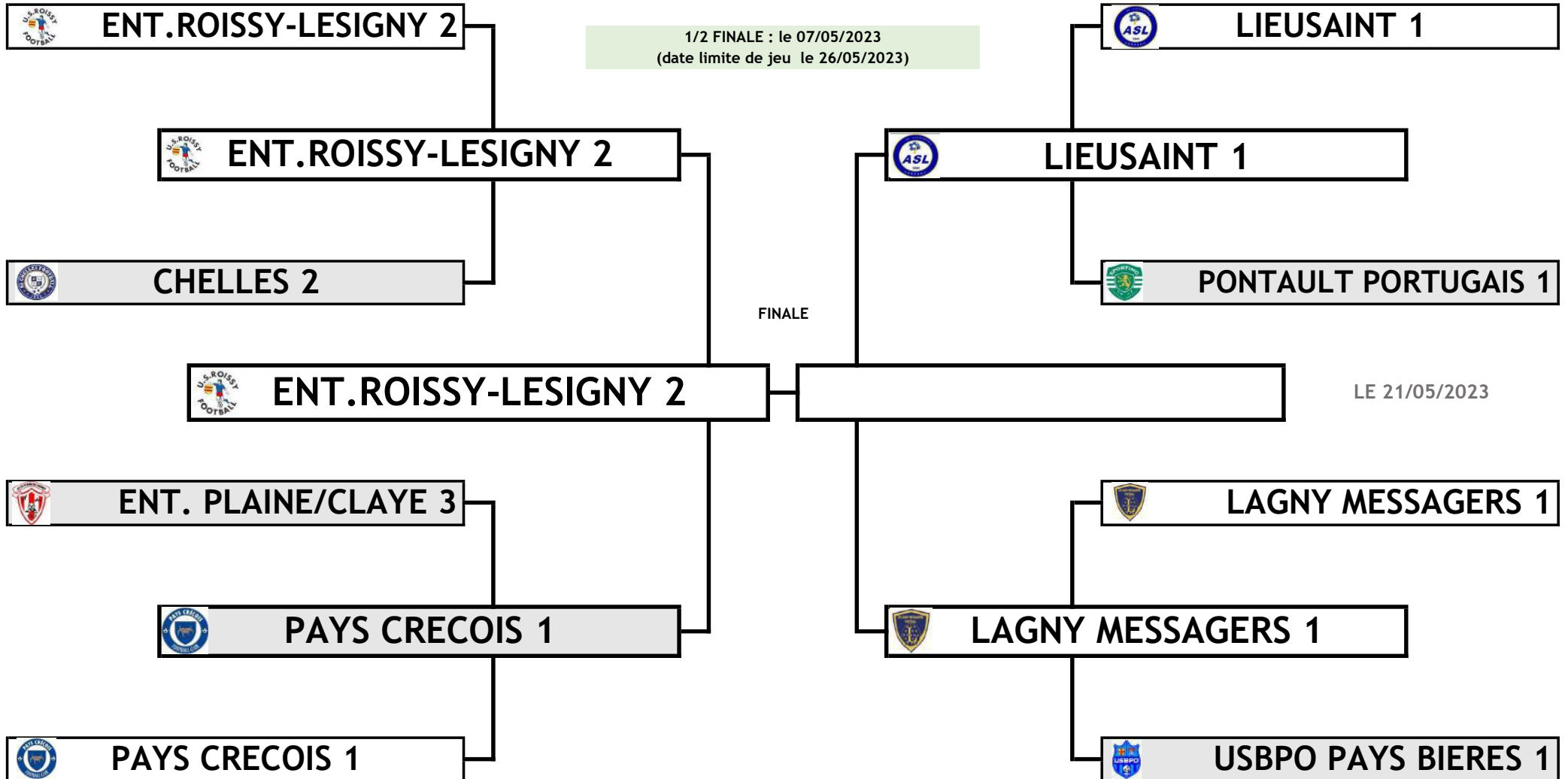


##

# COUPE COMITE U18 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



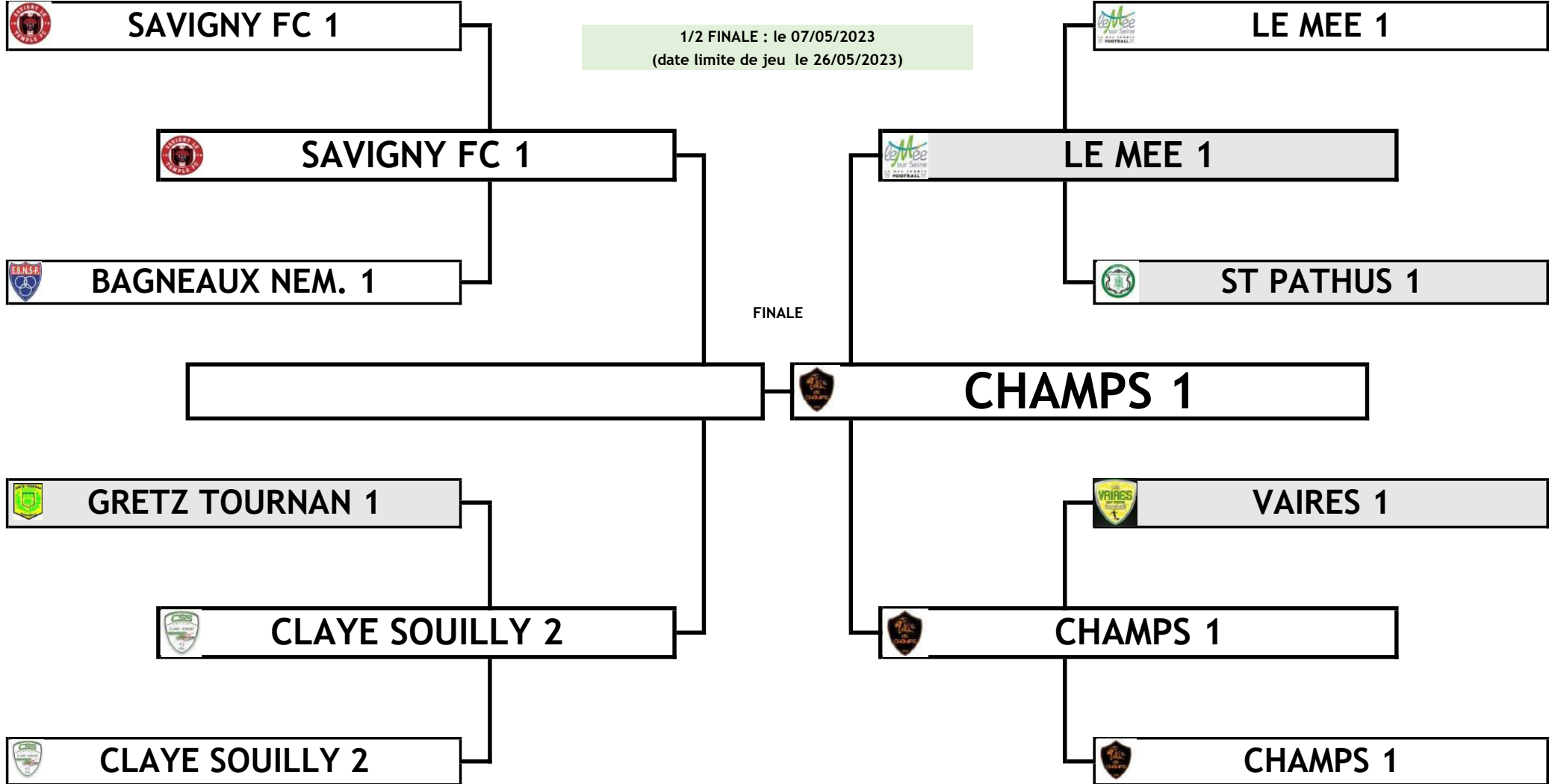


##

# COUPE 77 U16 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



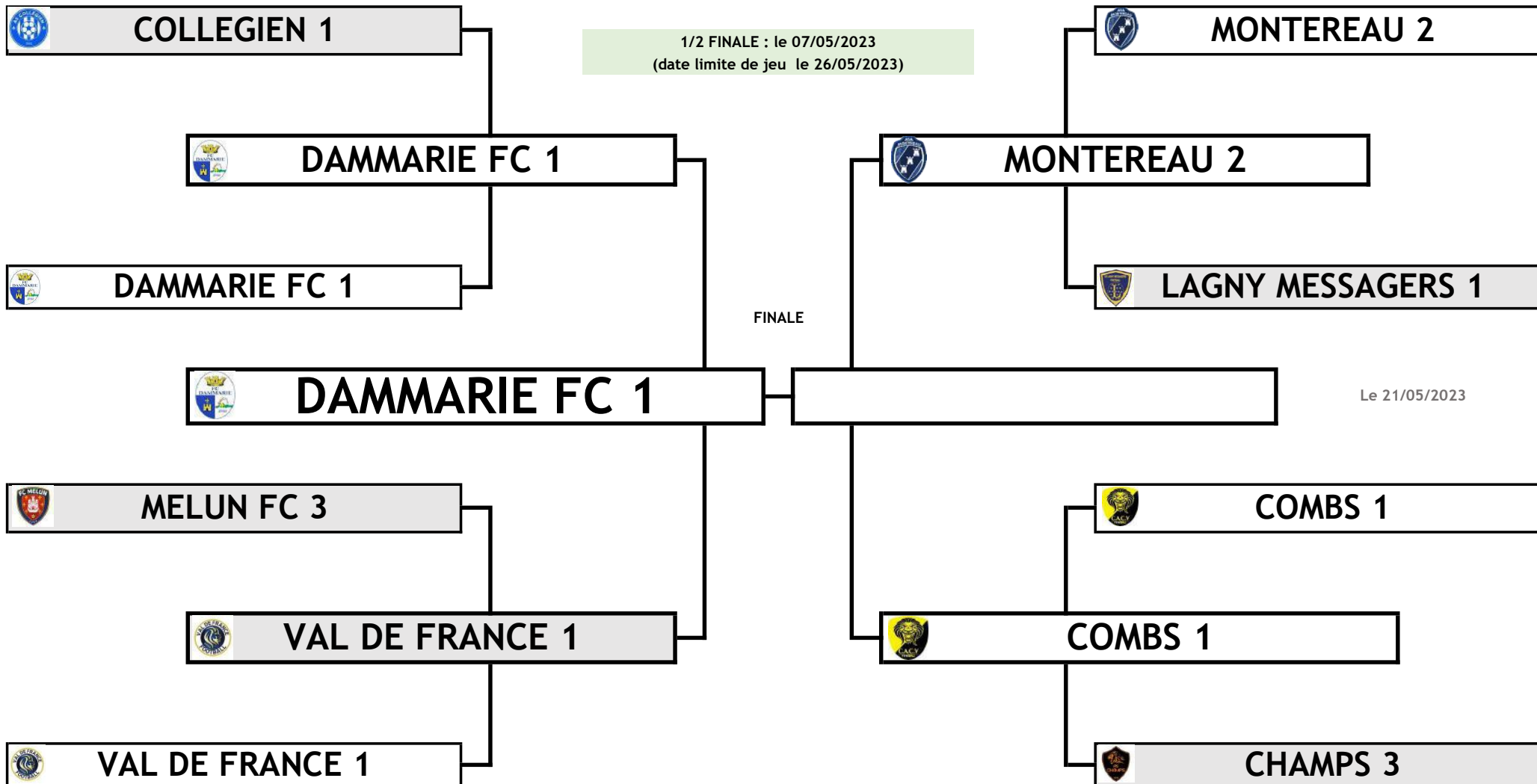


##

# COUPE COMITE U16 2022/2023



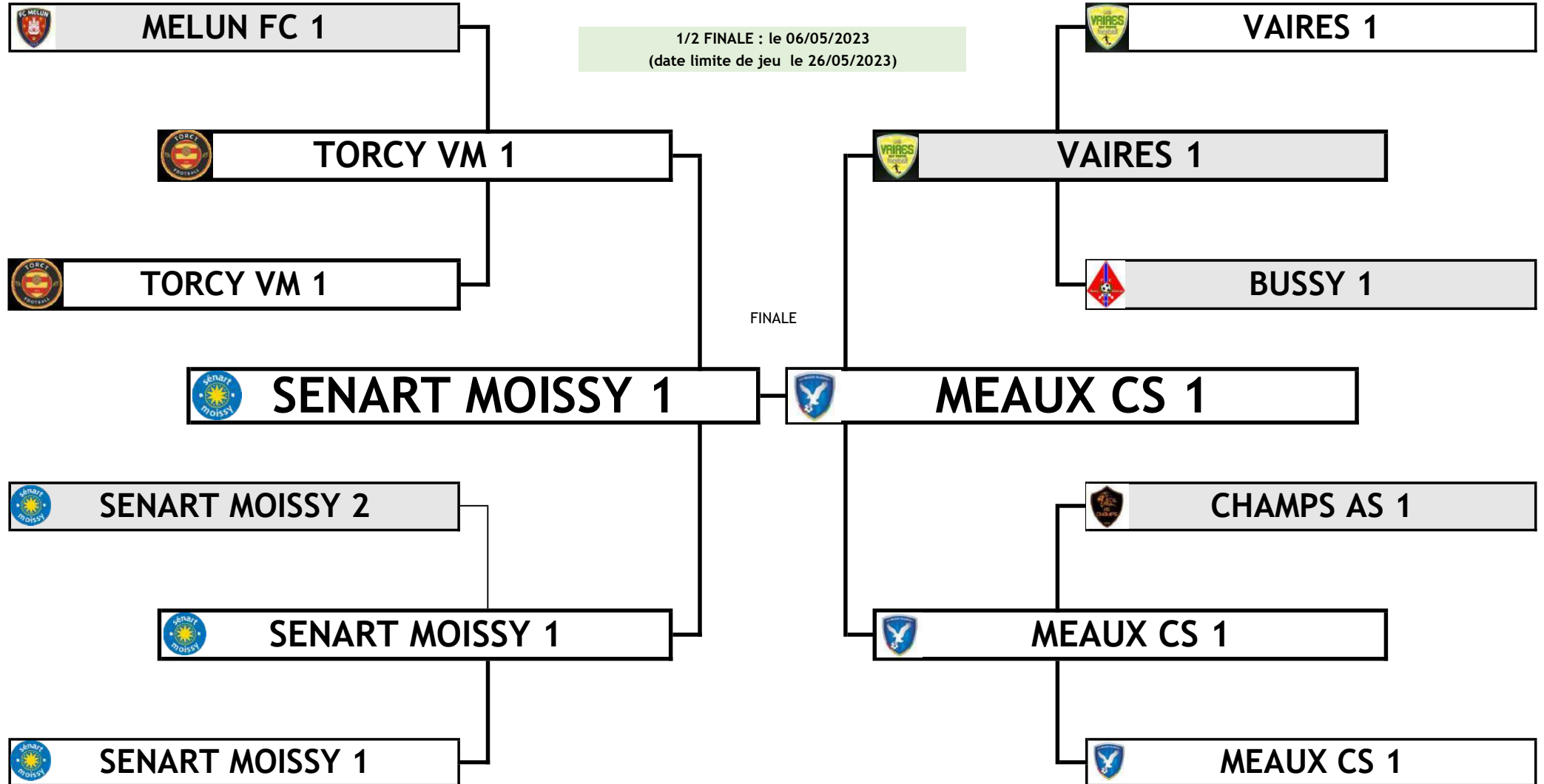
1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)





##

# COUPE SEINE ET MARNE U14 2022/2023





##

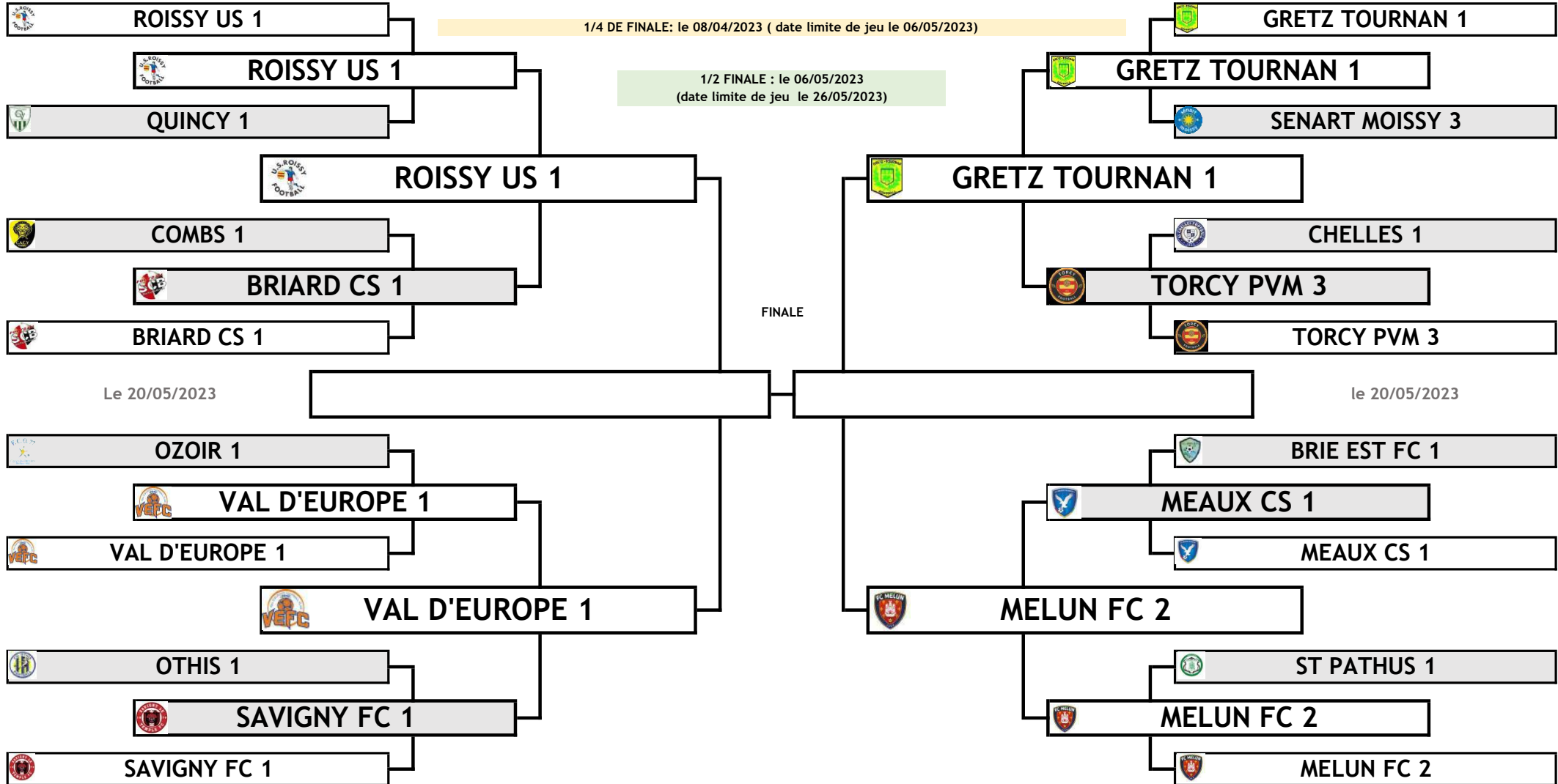
# COUPE 77 U14 2022/2023



1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 ( date limite de jeu le 08/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 08/04/2023 ( date limite de jeu le 06/05/2023)

1/2 FINALE : le 06/05/2023  
(date limite de jeu le 26/05/2023)





##

# COUPE COMITE U14 2022/2023

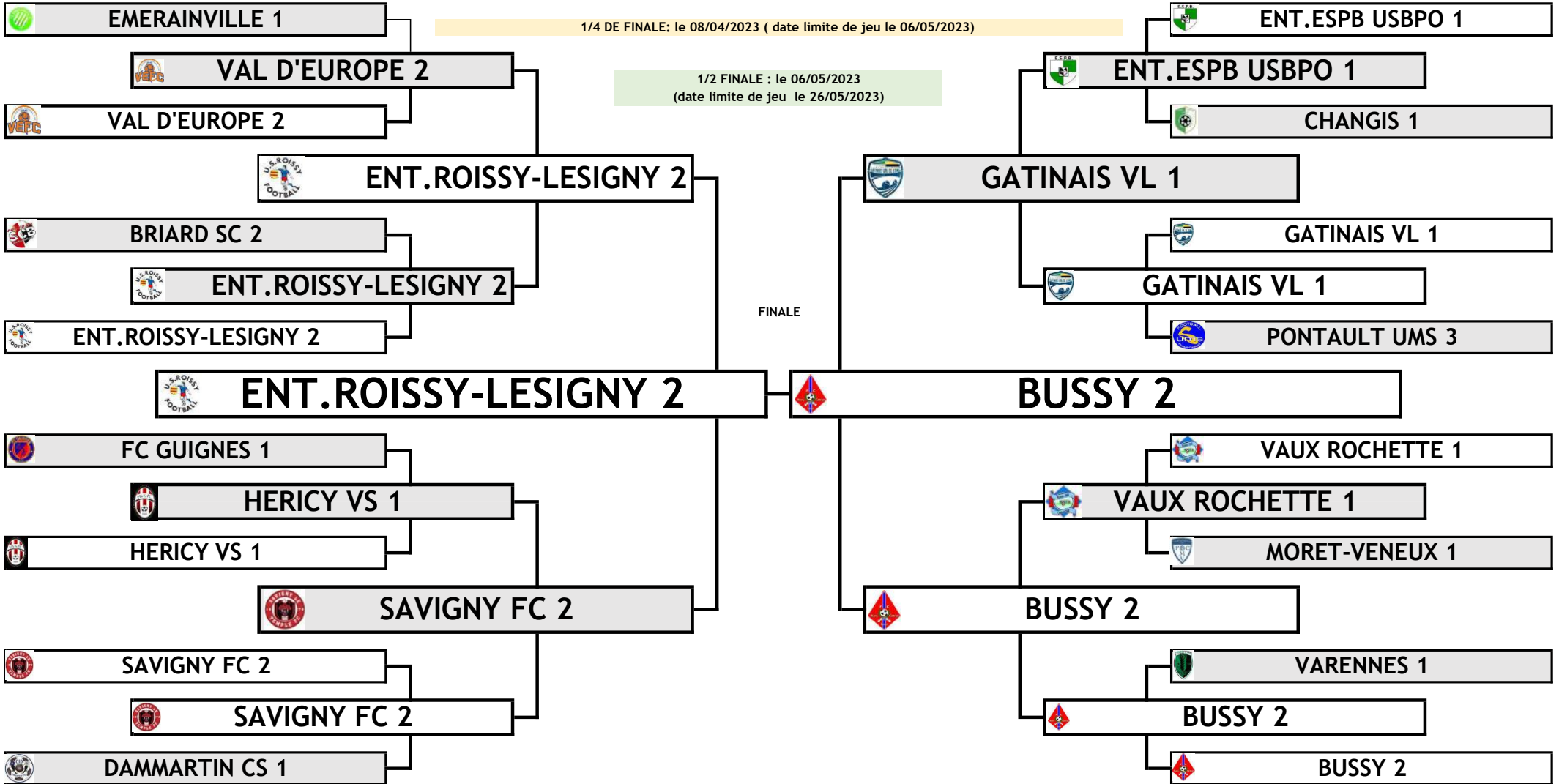


1/8E DE FINALE: le 04/03/2023 ( date limite de jeu le 08/04/2023)

1/4 DE FINALE: le 08/04/2023 ( date limite de jeu le 06/05/2023)

1/2 FINALE : le 06/05/2023  
(date limite de jeu le 26/05/2023)

FINALE



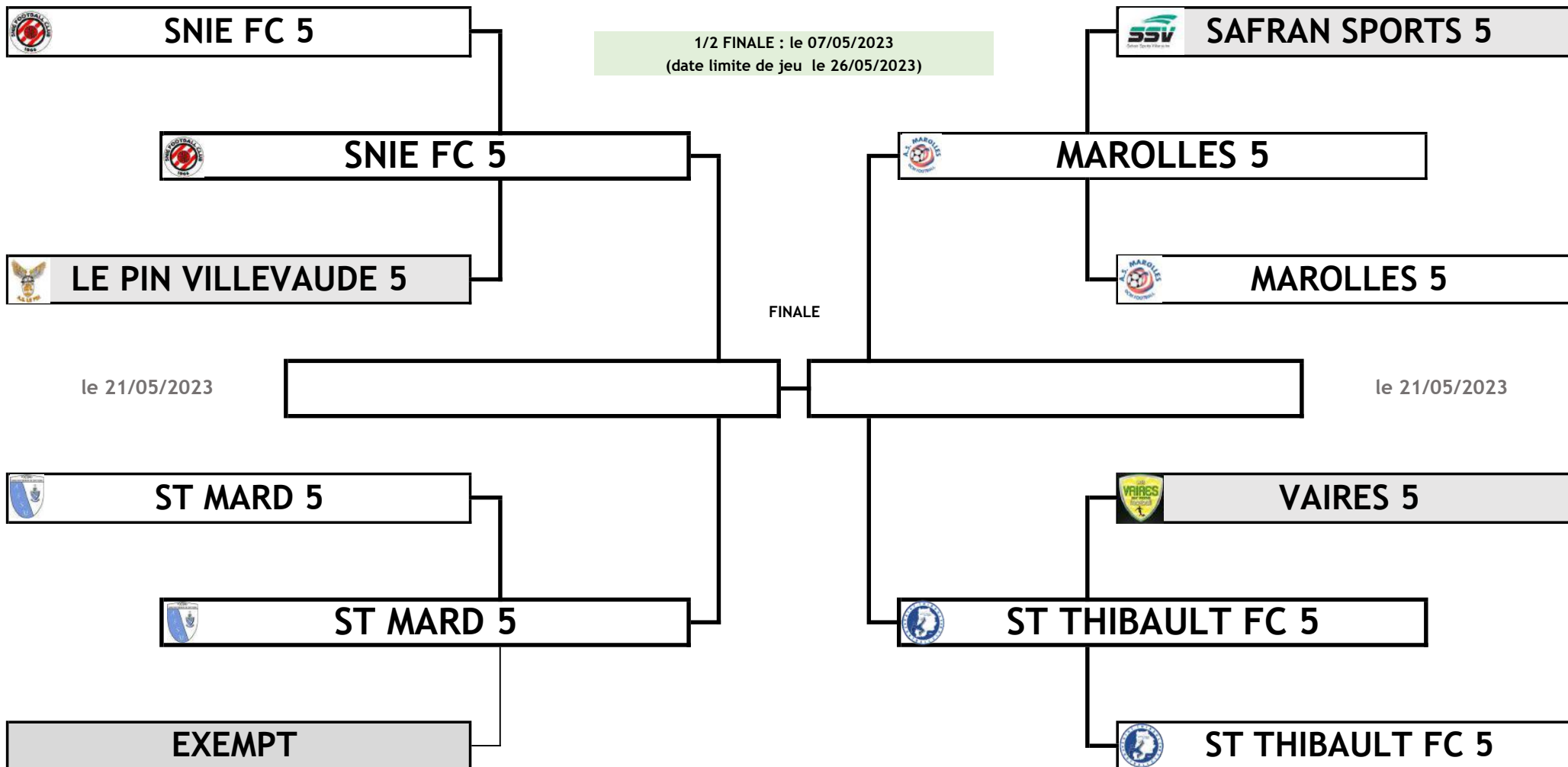


75

# COUPE 77 CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)





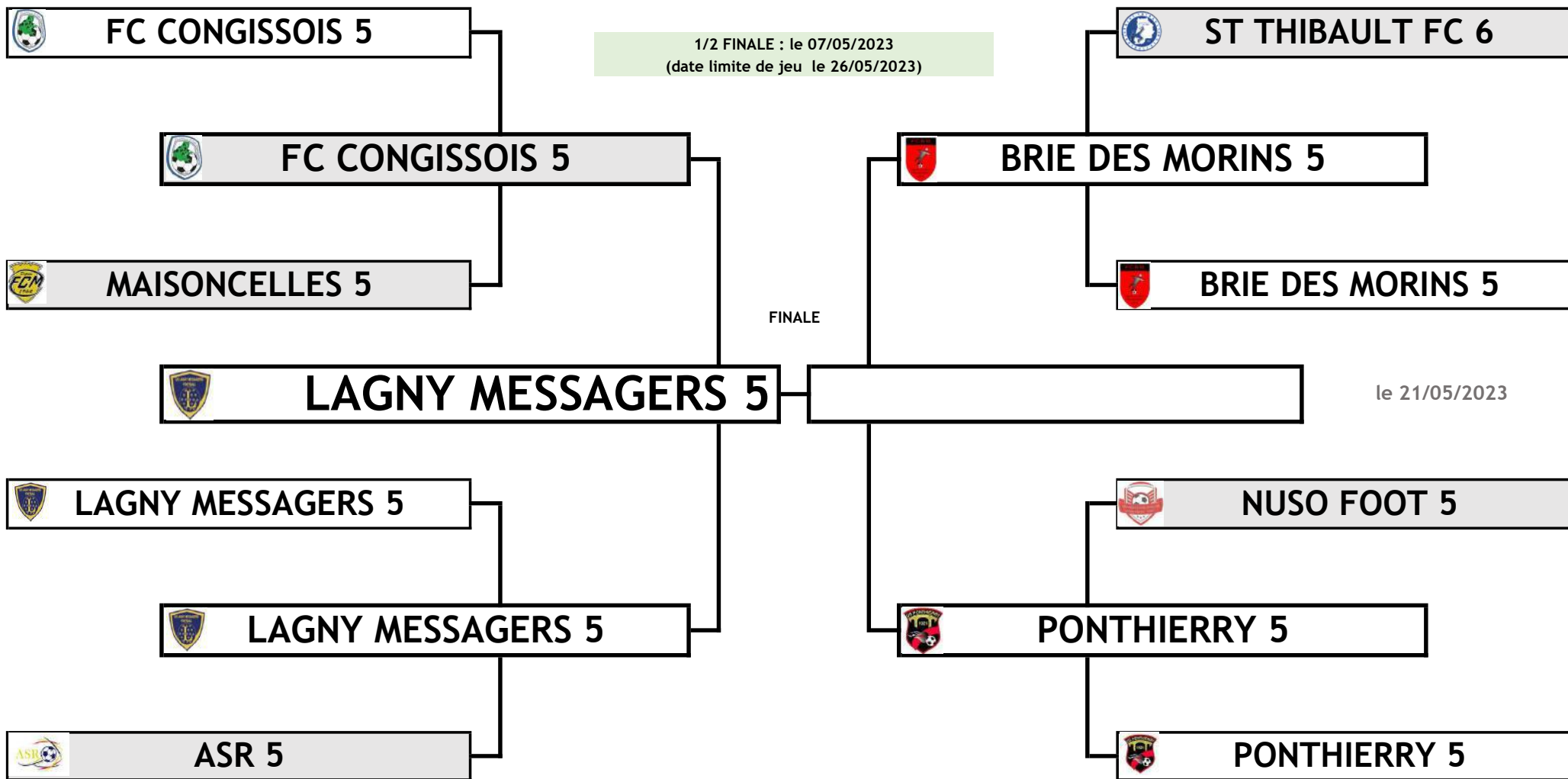


##

# COUPE COMITE CDM 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



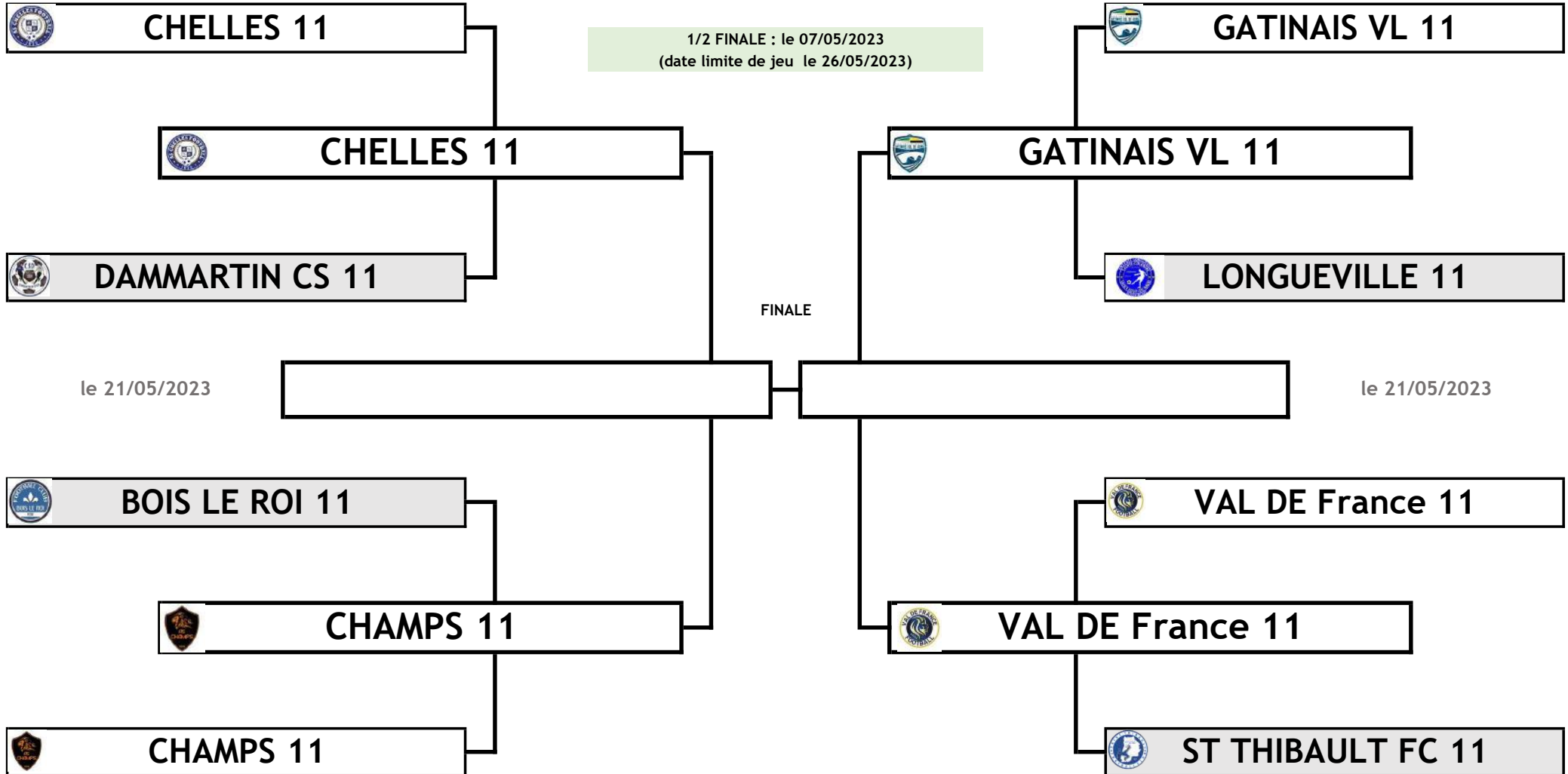


##

# COUPE 77 VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



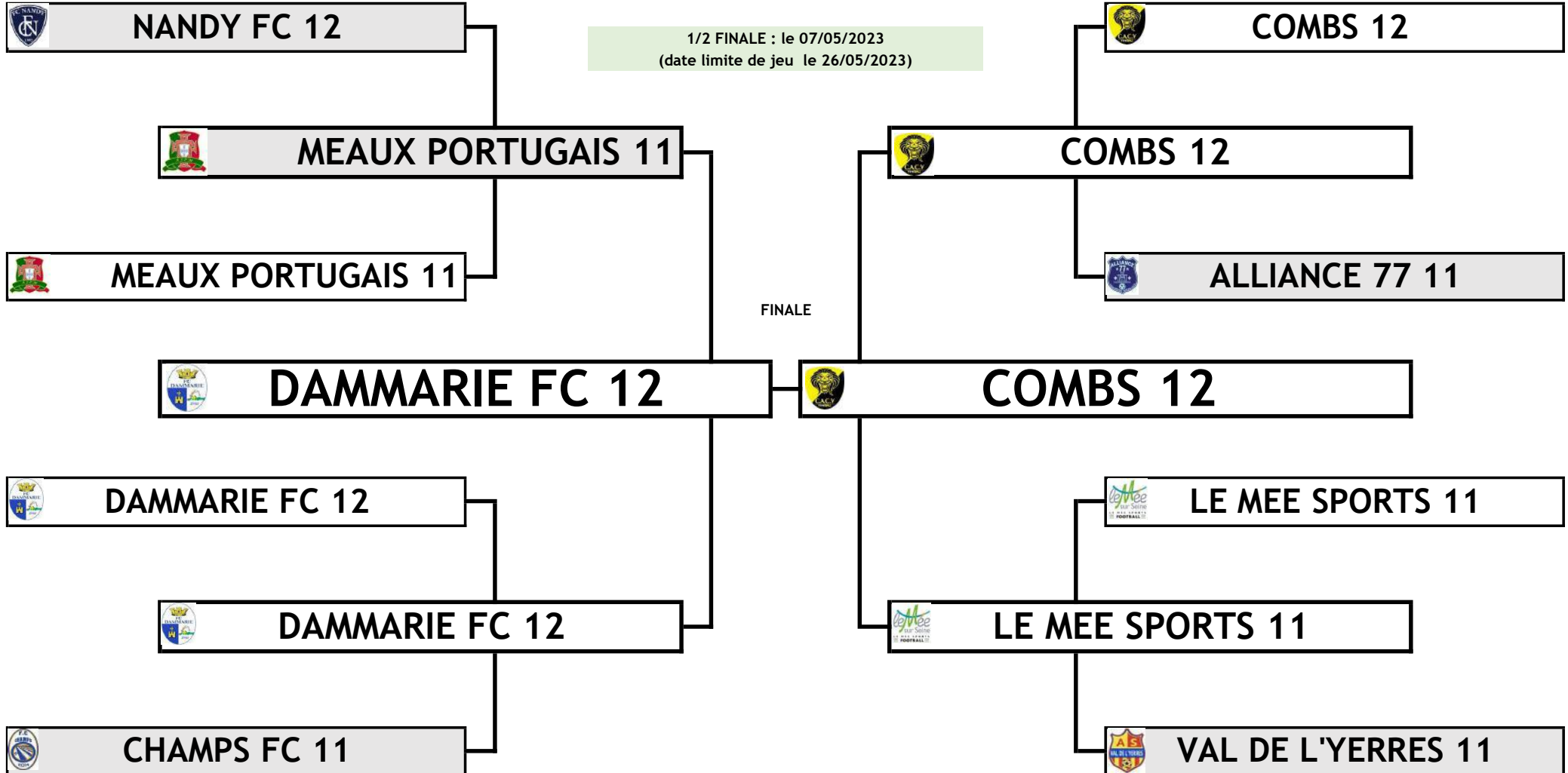


##

# COUPE COMITE VETERANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



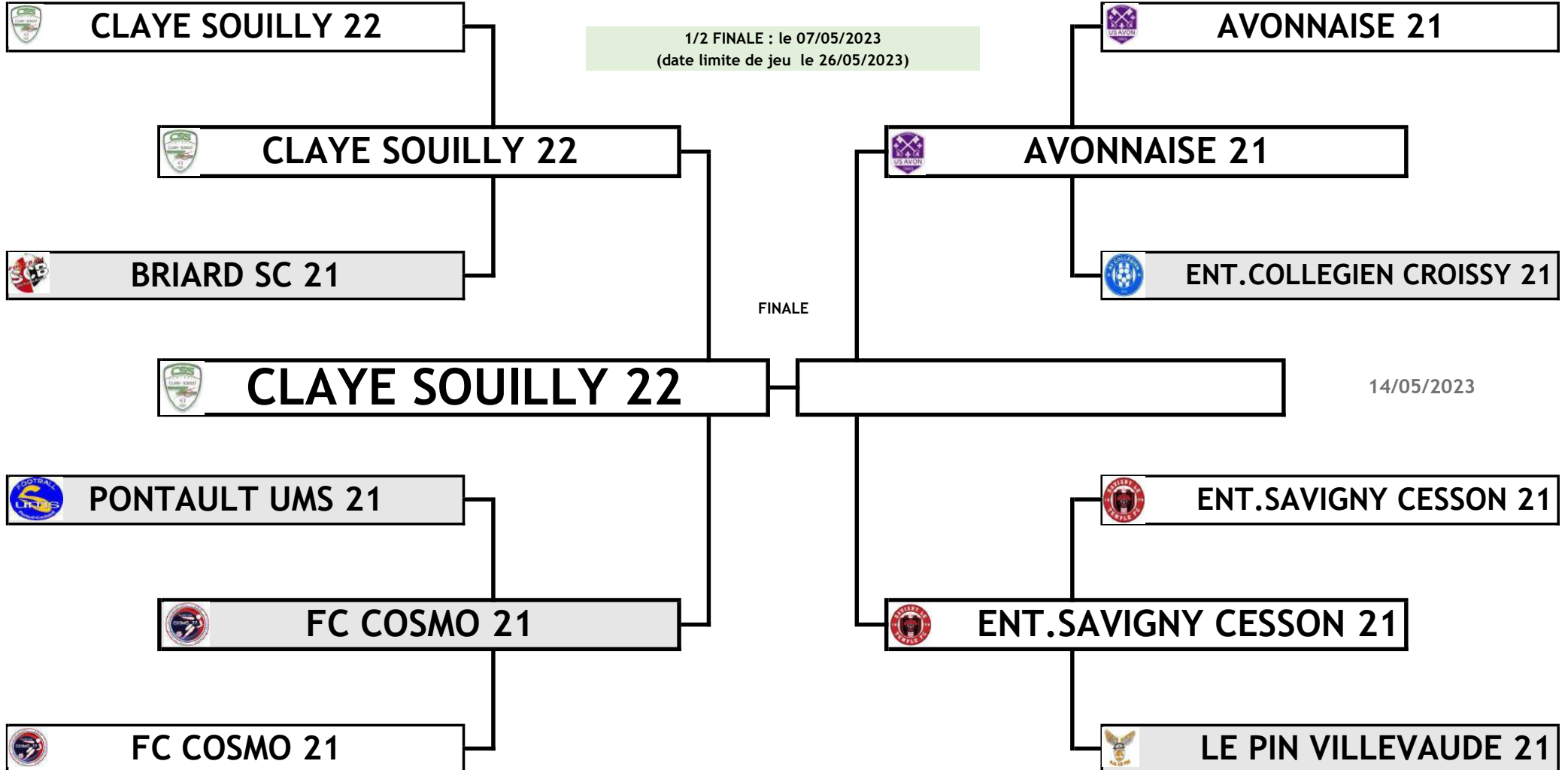


##

# COUPE 77 +45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



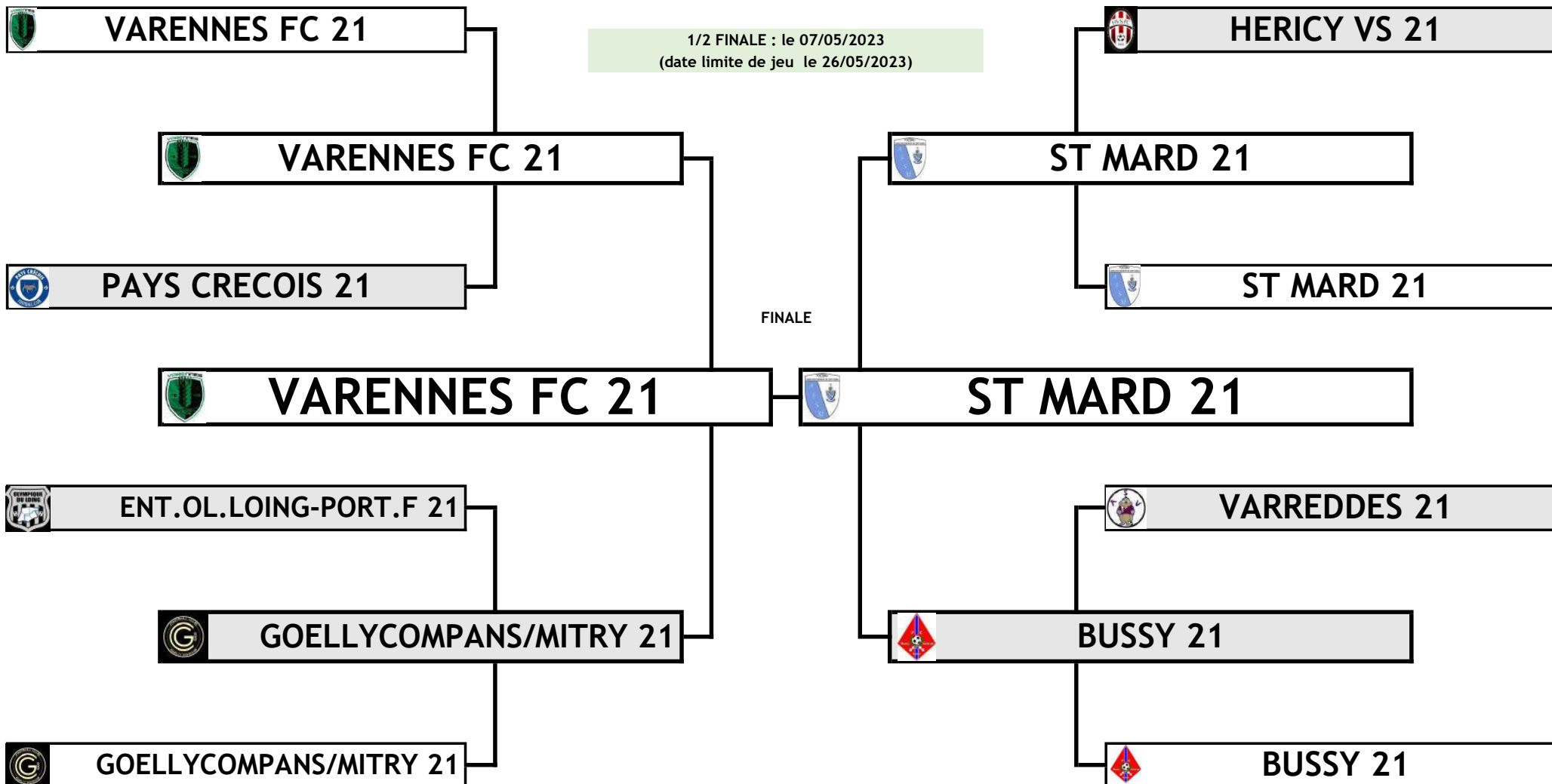


##

# COUPE COMITE +45ANS 2022/2023



1/4 DE FINALE : le 05/03/2023 ( date limite de jeu le 07/05/2023)



Match	Ancienne date	Nouvelle date
<b>Seniors D2 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>2</b>
24585043 50354.2 581166 Brie Fc 1	- 512073 Champs 1	07/05/2023 24/05/2023 RP
24585068 50379.2 547521 Magny 1	- 548939 Mitry Mory 2	14/05/2023 16/05/2023 RP
<b>Seniors D3 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>6</b>
24584443 50066.2 547013 Pays Crecois 2	- 509296 Vaires 3	16/04/2023 21/05/2023 RP
<b>Seniors D4 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>643</b>
25253941 54745.2 530281 Verneuil Etang Usm 1	- 553720 Pays Bieres 2	26/03/2023 18/05/2023 RP
<b>Seniors D4 / Phase 1</b>	<b>Poule C</b>	<b>644</b>
25254053 54791.2 540372 Nandy F.C. 1	- 560605 Dammarie City 2	22/01/2023 04/06/2023 RP
25254064 54802.2 560605 Dammarie City 2	- 560975 C.P.S.P 2	12/02/2023 18/05/2023 RP
<b>C.D.M. D1 / Phase 1</b>	<b>Poule 0</b>	<b>621</b>
24616985 51302.2 525637 Port. Fontainebleau 5	- 535961 Bombon As 5	07/05/2023 18/05/2023 RP
<b>C.D.M. D2 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>622</b>
24619213 52036.2 560611 F.C Congissois 5	- 528460 Othis C.O. 5	16/04/2023 21/05/2023 RP
<b>C.D.M. D2 / Phase 1</b>	<b>Poule C</b>	<b>641</b>
24619453 52144.2 544174 Reau SI 5	- 660961 Snie Fc 5	07/05/2023 18/05/2023 RP
<b>Vétérans D2 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>624</b>
24617809 51420.2 581268 Goellycompans/Mitry 11	- 511879 Villenoy 11	19/03/2023 24/05/2023 RP
<b>Vétérans D2 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>625</b>
24617909 51475.2 518014 Combs C.A. 12	- 500615 Briard S.C. 11	16/04/2023 18/05/2023 RP
<b>Vétérans D4 / Phase 1</b>	<b>Poule A</b>	<b>630</b>
25163670 54281.2 519793 Annet 12	- 590147 Brie Nord Es 11	16/04/2023 21/05/2023 RS
<b>Vétérans D4 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>631</b>
24630016 52259.2 533532 Crisenoy Us 11	- 531341 Emerainville 11	16/04/2023 21/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe B</b>	<b>634</b>
24618424 51720.2 509538 Claye Souilly 22	- 509296 Vaires 21	05/02/2023 24/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe C</b>	<b>635</b>
24618522 51773.2 580480 Brie Des Morin 21	- 500777 Ferte S/J 21	12/03/2023 25/05/2023 RP
<b>Vétérans +45 Ans / Phase Unique</b>	<b>Groupe G</b>	<b>639</b>
24618883 51954.2 560975 C.P.S.P 21	- 531090 Ent. Savigny Cesson 21	23/04/2023 21/05/2023 RP
<b>U18 D3 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>602</b>
25148511 54178.1 550643 Usbpo Pays Bieres 1	- 542798 Olympique Du Loing 1	09/04/2023 04/06/2023 RP
<b>U16 D2 / Phase 1</b>	<b>Poule C</b>	<b>600</b>
24609733 50846.2 500365 Montereau 2	- 550039 Dammarie Fc 1	16/04/2023 18/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>	<b>Poule C</b>	<b>606</b>
24636542 53186.1 581816 Fc Cosmo 1	- 509538 Claye Souilly 4	09/04/2023 21/05/2023 RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>	<b>Poule B</b>	<b>605</b>
25284008 55076.1 548939 Mitry Goellycompans 2	- 549461 Lagny Messagers 1	04/12/2022 21/05/2023 RP
25284016 55084.1 500777 Ferte S/J 1	- 549357 Coulommiers Brie F 1	18/12/2022 21/05/2023 RP
25284037 55105.1 500777 Ferte S/J 1	- 500831 Meaux Cs Academy 3	22/01/2023 18/05/2023 RP
25284097 55074.2 581726 Brie Est Fc 1	- 541434 St Thibault Fc 1	16/04/2023 21/05/2023 RP

Match				Ancienne date	Nouvelle date	
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule D</b>		<b>607</b>	
25284199	55176.1	531341 Emerainville 1	- 544034 Bussy 3	18/12/2022	21/05/2023	RP
25284239	55125.2	500466 Ferrieres 1	- 527727 Ent. Servon/Chevry 1	02/04/2023	28/05/2023	RP
25284242	55128.2	531341 Emerainville 1	- 532343 Pontault Port 1	12/02/2023	31/05/2023	RP
25284272	55158.2	531090 Savigny Fc 3	- 500773 Fontenay Tresigny 1	26/03/2023	18/05/2023	RP
25284291	55177.2	500466 Ferrieres 1	- 500773 Fontenay Tresigny 1	12/03/2023	21/05/2023	RP
25284302	55188.2	531341 Emerainville 1	- 500466 Ferrieres 1	19/02/2023	18/05/2023	RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule F</b>		<b>609</b>	
25284340	55226.1	531090 Savigny Fc 2	- 545456 Presles 1	20/11/2022	18/05/2023	RP
25284405	55291.1	560975 C.P.S.P 1	- 542798 Olympique Du Loing 2	22/01/2023	21/05/2023	RP
25284408	55294.1	551819 Gatinais Val Loing 1	- 518014 Combs C.A. 2	29/01/2023	21/05/2023	RP
25284461	55256.2	518014 Combs C.A. 2	- 547565 Champenois Mv 1	16/04/2023	18/05/2023	RP
<b>U16 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule A</b>		<b>604</b>	
25283837	54996.1	524135 Villeparisis 2	- 500794 Trilport Usf 2	18/12/2022	21/05/2023	RP
25283838	54997.1	548939 Mitry Goellycompans 3	- 527744 Pin Villevaude As Le 1	18/12/2022	21/05/2023	RP
25283864	55023.1	524631 Ent.Plaine/Claye 3	- 548939 Mitry Goellycompans 3	29/01/2023	18/05/2023	RP
25283872	54940.2	581166 Brie Fc 1	- 527984 St Pathus 1	02/04/2023	21/05/2023	RP
<b>U14 D1 / Phase 1</b>			<b>Poule 0</b>		<b>610</b>	
24611208	51002.2	512073 Champs 2	- 524135 Villeparisis 1	06/05/2023	20/05/2023	RP
<b>U14 D3 / Phase 1</b>			<b>Poule B</b>		<b>615</b>	
24612010	51215.2	581726 Brie Est Fc 1	- 551942 Ozoir 2	15/04/2023	20/05/2023	RP
<b>U14 D4 / Phase 1</b>			<b>Poule B</b>		<b>618</b>	
25183434	54452.1	509538 Claye Souilly 4	- 547013 Pays Crecois Fc 2	29/04/2023	17/05/2023	RP
25183520	54472.2	509538 Claye Souilly 4	- 515916 Nanteuil 1	25/03/2023	20/05/2023	RS